



FONDS ESPAGNOL POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

MEMORANDUM D'ACCORD

Patrimoine, tradition et créativité au service du développement durable de la Mauritanie

1. Page de Couverture

Effet direct de l'UNDAF

Réduire la pauvreté en procurant aux populations des moyens de subsistance durables

Effets du Programme Conjoint :

- Concourir au développement de la Mauritanie, d'une manière qui profite aux populations pauvres, en valorisant, avec leur participation, un ensemble de ressources culturelles nationales qui présentent une valeur stratégique pour le pays.

- Démontrer, par des réalisations probantes menées de manière étroitement coopérative entre agences de l'ONU et départements ministériels mauritaniens, l'efficacité d'un investissement cohérent et ciblé dans le potentiel culturel du pays pour l'établissement d'activités génératrices de développement équitable, durable, et en harmonie avec la diversité culturelle qui fonde l'identité nationale.

Titre du programme :
Patrimoine, tradition et créativité au service du
développement durable de la Mauritanie

Durée du programme : **36 mois**
Démarrage : **2008**
Clôture : **2011**

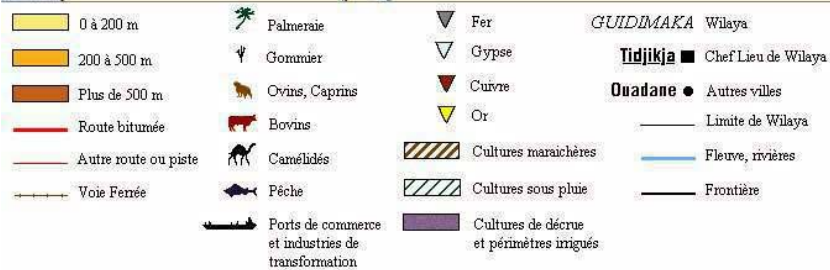
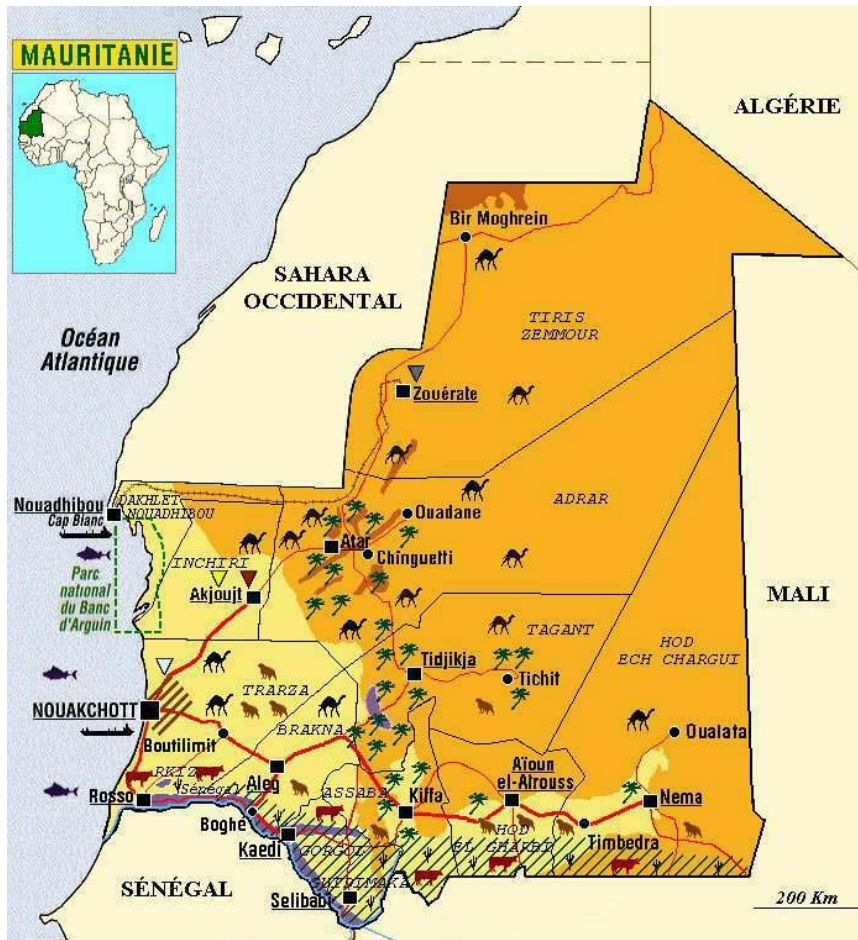
Gestion des fonds : gestion canalisée.

Agent Administratif: PNUD

Budget total du programme : **7 500 000 US\$**

Donateur : Royaume d'Espagne/
Fonds pour la réalisation des OMD

Agences des Nations Unies	Partenaire national
<p>Madame Maria do Valle Ribeiro Coordonnatrice résidente du Système des Nations Unies</p> <p>Signature Date & cachet</p> <p><i>Maria do Valle Ribeiro</i> 25-11-08</p> 	<p>Monsieur Sidi Ould Tah Ministre des Affaires Economiques et du Développement</p> <p>Signature Date & cachet</p> <p><i>Sidi Ould Tah</i> 25/11/2008</p> 



Tables des matières

1. Acronymes	5
2. Résumé	6
3. Analyse de la situation	7
4. Stratégies incluant les leçons apprises et proposition du programme conjoint	10
5. Cadre des résultats attendus du programme	17
6. Modalités de gestion et de coordination	46
7. Arrangements de gestion des fonds	49
8. Faisabilité, gestion des risques et durabilité	51
9. Responsabilité, suivi, évaluation et établissement des rapports	51
10. Analyse ex ante des thématiques horizontales	65
11. Contexte légal et base des partenariats	66
Annexe 1: Fiches de présentation des deux régions cibles	67

1. Acronymes

BCM	Banque centrale de Mauritanie
CCIA	Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture
CFPP	Centre de formation et de perfectionnement professionnel
CNAME	Chambre nationale de l'artisanat et des métiers
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
MDG-F	Millenium Development Goals Fund (Fonds pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement)
ONS	Office National des Statistiques
ONT	Office National du Tourisme
PMF	Programme Monitoring Framework (Cadre du Programme de suivi)
PN	Partenaire National
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PASE	Plan Annuel de Suivi et Evaluation
PP	Programme de Pays
PSE	Plan de Suivi et Evaluation
PTAC	Plan de Travail Annuel Commun
PTT	Plan de Travail Trimestriel
SNU	Système des Nations Unies
UNDAF/CCA	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) / Bilan Commun de Pays (BCP)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

2. Résumé

Située au Nord-Ouest de l'Afrique et pays charnière entre le Monde arabe et l'Afrique au Sud du Sahara, la Mauritanie est un pays vaste (1 030 000 Km²), désertique et peu peuplé (2,9 millions d'habitants) qui fait partie des PMA (Pays les Moins avancés). Il s'agit d'un pays à faible niveau de développement humain avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,550 correspondant au 137^e rang sur les 177 pays classés par le PNUD en 2007. La Mauritanie est « Off Track » pour cinq (5) cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD.) Ces cinq cibles dans le rouge concernent, la totalité des 4 cibles de la santé (cibles 5, 6, 7 et 8) ainsi que la cible relative à l'environnement (cible 9.) La pauvreté touche environ la moitié de la population (46,7%) ce qui appelle une lutte active contre un phénomène de précarité affectant en particulier les jeunes, les femmes et certains groupes sociaux défavorisés issus de l'organisation sociale traditionnelle (artisans, griots, descendants d'anciens esclaves, etc.)

La Mauritanie a connu entre 2005 et 2007 une transition démocratique pacifique saluée par l'ensemble de la communauté internationale et sanctionnée par l'organisation d'élections libres et transparentes.

Le pays dispose d'un riche patrimoine culturel et naturel dont la sous exploitation constitue un manque à gagner important pour l'atteinte des OMD et la réduction de la pauvreté.

Le Programme conjoint « Patrimoine, tradition et créativité au service du développement durable de la Mauritanie » vise à exploiter ce gisement de richesses culturelles en le mettant au service de la lutte contre la pauvreté à travers, d'une part, le renforcement de l'intégration (« mainstreaming ») de la culture et du patrimoine culturel dans les politiques et stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté et, d'autre part, la valorisation de la culture comme moyen direct de création de revenus et de lutte contre la pauvreté—Le contexte politique actuel du pays né de la transition démocratique précitée (promotion de l'équité et de la justice, consolidation de l'unité nationale par le retour des réfugiés et la lutte contre les séquelles de l'esclavage) confère à ce programme un intérêt stratégique particulier en cela qu'il offre un cadre fédérateur où se rejoignent les diverses composantes culturelles nationales (arabe et africaines), consolidant ainsi l'unité nationale qui constitue un facteur catalytique pour toute œuvre de développement.

Le programme se veut une contribution à la réalisation des OMD, en particulier la cible 1 (pauvreté) pour l'atteinte de laquelle, le programme s'attachera à la création de revenus à travers la valorisation de la dimension économique de la culture (développement d'activités génératrices de revenus en lien avec la culture, création de métiers culturels, développement du tourisme culturel, etc.)

Par ailleurs, le programme vise à susciter des changements de comportement positifs auprès des populations ce qui engendrera un effet d'entraînement pour l'atteinte des autres cibles OMD. En effet, les mentalités et perceptions chez certaines franges de la population, particulièrement pauvres, rurales et analphabètes, ne favorisent pas leur accès à certains services sociaux de base. Le projet contribuera à l'atteinte des cibles OMD 3, 4,5,6 , 7, 8 et 9 à travers le renforcement de l'autonomisation des femmes, le recours à la culture pour promouvoir des comportements positifs en matière de santé, d'éducation, d'hygiène et de préservation de l'environnement. Aussi le projet adopte-t-il une approche fondée sur les droits humains où les détenteurs de droits (femmes, jeunes, groupes socioprofessionnels marginalisés) sont habilités et les porteurs d'obligations, à savoir les services de l'Etat au niveau central et régional disposent des capacités, des mécanismes et des outils leur permettant d'assurer aux premiers la jouissance de leurs droits.

Fruit d'une large concertation avec les différents ministères, les acteurs du secteur privé et de la société civile oeuvrant dans le domaine, le programme, s'articule autour de deux résultats qualifiants et de deux résultats dimensionnants:

- L'état du potentiel de développement des produits et services culturels est identifié et les modalités d'intervention et de coordination sont définies, et prennent en compte la dimension genre
- Les capacités nationales à créer et à promouvoir des entreprises culturelles sont renforcées
- Les capacités et les moyens de gestion, de conservation et de valorisation du patrimoine culturel sont renforcés aux niveaux national et local
- Autour du patrimoine culturel, des activités génératrices de revenus sont développées, expérimentées et diffusées

Les réalisations et les expériences du programme seront capitalisées grâce à un effort de communication.

Quand ces résultats seront atteints, la preuve aura été apportée que l'investissement dans l'offre culturelle touristique et artisanale de qualité est payant et de nature à contribuer efficacement à l'atteinte des OMD.

Pour la conduite de ce projet qui durera trois ans, l'UNESCO est chef de file d'un groupe de trois agences réunissant également l'UNFPA et le PNUD, en liaison très étroite avec les représentants des départements ministériels concernés, investis par leurs ministres d'une mission conjointe à cet effet.

3 Analyse de la situation

Atouts

La situation de départ se caractérise par un certain nombre d'atouts créant un environnement propice à la mise en œuvre du programme :

- L'intérêt qui émerge dans la société mauritanienne pour la diversité culturelle qui forme son identité et qui s'est manifestée à travers le processus de préparation du document de programme, notamment lors de la journée nationale de concertation sur l'avant projet de document
- La grande importance que le gouvernement et les élites attachent à la valorisation de ce patrimoine collectif et à sa promotion à la fois nationale et internationale.
- La priorité accordée à ce secteur de développement, constamment confirmée se reflète dans les principaux documents de politiques et de stratégies en cours d'application: UNDAF, stratégie nationale de développement culturel (2007-2012), stratégie nationale pour le développement du tourisme (2007) et de la déclaration de politique générale du Premier Ministre (2007).
- L'émergence d'une société civile caractérisée par la présence croissante de groupements socioprofessionnels et d'ONGs où les femmes, les jeunes sont fortement impliqués, présente une opportunité d'inclusion pour cette frange de la population jusque là très peu engagée sur la scène du développement socio-économique, particulièrement dans sa composante culturelle.
- Le renouveau démocratique en cours donne un relief particulier à cette dimension culturelle et avive les espoirs de succès économique et social qui se dessinent à travers cette source de développement. On comprend dès lors que valoriser la culture est une opportunité pour la Mauritanie d'améliorer son bilan envers le premier objectif des OMD, faire reculer la pauvreté, par un effet direct et indirect rapide que le programme s'est fixé pour but d'engendrer.

Besoins

Confronté aux effets de la mondialisation, aux aléas climatiques, et à l'action humaine, le riche patrimoine culturel mauritanien court un réel danger de disparition, tant dans ses formes matérielles qu'immatérielles. La richesse, la diversité et l'originalité de ses produits culturels, touristiques et artisanaux n'a d'égal que leur fragilité, la faiblesse des moyens humains et financiers que le pays peut consentir pour leur conservation et leur valorisation (le budget du secteur de la culture représente à peine 0,3% du budget national). La faiblesse des investissements et des capacités disponibles dans le secteur, justifie pleinement une action prioritaire.

D'autres facteurs aggravent les risques pour le patrimoine culturel :

- Le poids des mentalités et des comportements qui constituent souvent un frein au développement (certains métiers ne peuvent être exercés que par des castes, d'autres ne peuvent être exercés par des femmes etc.)
- L'absence d'une politique nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel
- La persistance d'une forte centralisation des services techniques des départements concernés malgré les efforts récents de décentralisation
- La faiblesse des capacités techniques et financières des communautés et associations qui pourraient mettre en valeur et préserver les éléments de patrimoine dont elles disposent
- les difficultés pour les acteurs, surtout associatifs d'accéder aux financements
- le manque de structures de formation dans les spécialités du domaine
- Le nombre embryonnaire des associations socioprofessionnelles du secteur et la faiblesse de leurs capacités
- l'ignorance par les populations et par les opérateurs économiques du potentiel de l'offre culturelle et touristique de leurs terroirs
- le manque de données fiables et de sources d'informations sur le secteur
- le manque de qualification des acteurs responsables de la gestion, de la conservation et de la valorisation du patrimoine culturel et de l'offre touristique
- l'absence de coordination entre les secteurs de la culture, du tourisme et de l'artisanat et les acteurs privés oeuvrant dans le domaine
- l'inexistence d'un cadre juridique et réglementaire régissant le patrimoine et les principes opérationnels de sa gestion et de sa valorisation

L'un des objectifs de ce programme sera d'aider le gouvernement mauritanien et les opérateurs privés ou communautaires travaillant dans les domaines de la culture, du tourisme et de l'artisanat à positionner la culture comme levier de développement par :

- La création d'un environnement institutionnel favorable à la conservation, la gestion et la valorisation du patrimoine ainsi qu'à l'amélioration, l'extension et la diversification de l'offre culturelle et touristique.
- La disponibilisation de données désagrégées et d'informations fiables aidant à une meilleure connaissance du potentiel et à la prise de décision appropriée
- l'impulsion de l'intérêt des décideurs, des opérateurs économiques et des populations, en particulier les femmes et les jeunes, pour les industries culturelles, créatives et touristiques et le renforcement de leurs capacités en matière de gestion et de valorisation du patrimoine,
- un travail de fond sur les valeurs culturelles et traditions qui peuvent aider ou au contraire handicaper le développement par un effort soutenu de communication pour le changement de comportement
- l'expérimentation de formules de financement souples, proches des opérateurs locaux et adaptées à leurs besoins et favorisant l'autonomisation des femmes
- le renforcement des capacités des associations socioprofessionnelles et des associations communautaires (surtout celles des femmes et des jeunes)

- la mise en place d'une offre de formation spécifique prenant en compte la dimension genre et répondant aux besoins du secteur

Le programme vise en particulier à mettre en évidence le rapport direct existant entre la mise en valeur du patrimoine culturel et de l'artisanat avec le développement du pays notamment par le biais du tourisme et des entreprises culturelles. Il mettra en évidence les multiples possibilités de création de revenus, d'emplois, de perspectives de vie meilleures, pour les plus démunis – pauvres, femmes, jeunes en particulier. Il sera vigilant à la prise en compte systématique de la dimension genre dans le développement de politiques, de stratégies nationales et plans de développement ainsi que lors de la mise en œuvre des activités.

La mise en œuvre du programme conjoint aura pour effet de promouvoir ces possibilités de lutte contre la pauvreté et d'appui aux femmes et aux jeunes à l'échelle du pays tout entier, mais il devra pour cela en apporter la démonstration convaincante dans les zones d'intervention prioritaires retenues.

L'atteinte de cet effet ne sera pas possible sans impliquer dès le début les intéressés dans les initiatives qu'il se propose de conduire, et c'est pourquoi il comporte un aspect de communication et de participation important, destiné à favoriser un authentique intéressement des parties prenantes aux objectifs qu'il s'assigne, condition capitale de la durabilité des résultats espérés. Il prévoit à cet effet diverses occasions de rencontres et de partage de l'information.

En s'articulant avec la politique nationale de promotion des droits humains des femmes, il cherchera systématiquement à impliquer des femmes dans le montage des opérations, et à en faire bénéficier par prédilection des femmes et des jeunes. Ces derniers seront associés le plus possible aux actions entreprises.

Populations ciblées par le programme

Les cibles principales du programme sont les plus pauvres détenteurs de savoirs et de savoir faire, entre autres les artisans, et en particulier les femmes et les jeunes dans la mesure où il contribuera à améliorer leur qualification, leur productivité et leur revenu à travers la formation, la modernisation des méthodes et outils de travail, la mise en place de structures organisationnelles et l'amélioration des circuits de commercialisation des produits du tourisme et de l'artisanat. Ainsi, il contribuera au renforcement du pouvoir des femmes en contribuant à éliminer les pratiques discriminatoires dans l'emploi, permettant d'augmenter le pourcentage de femmes salariées du secteur non agricole.

A plus long terme, le changement d'optique qui résultera des succès visés par le projet déclenchera des effets d'imitation et donc de répliation, pour lesquels la société mauritanienne présente une bonne réactivité.

Dans l'immédiat, en réhabilitant le potentiel des biens et activités culturels, et en démontrant leur capacité à générer des activités rémunératrices, notamment dès lors qu'ils suscitent un tourisme responsable tel qu'il se dessine particulièrement vers les destinations mauritaniennes, on procure à de nombreux groupes humains des revenus et un rôle nouveaux.

C'est ainsi par exemple que la remise à flot d'un artisanat de qualité certifiée est de nature à inverser le mouvement actuel de paupérisation dont souffrent certains métiers, à y attirer des jeunes qui s'en détournent vers un chômage sans espoir, et dans certains cas à amener par exemple à des femmes détentrices d'un art particulier un flux financier sans commune mesure avec leurs débouchés actuels.

Nature des effets recherchés sur ces catégories

Les moyens financiers constituant l'apport du programme auront la double mission de servir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine tout en offrant par ce biais des opportunités d'emploi en générant des revenus au profit de populations dans les zones d'intervention. Ceci aura un impact sur le rendement croissant qui les conduira à mieux vivre du produit culturel de leur travail.

Son impact sur les sites et bien culturels conduiront les populations riveraines à s'intéresser aux interventions dans des activités lucratives permettant de tirer le meilleur profit du tourisme que se développera et cela notamment par la production et la commercialisation de produits dérivés du patrimoine culturel.

Options prioritaires

Les zones prioritaires d'intervention (Adrar et Assaba, en plus de Nouakchott, la capitale) ont été choisies en fonction, pour l'Assaba, en raison de son développement insuffisant et de la pauvreté qui en résulte (44,1%). L'autre région, l'Adrar, a été choisi en raison de la possibilité qu'elle offre de capitaliser sur des acquis d'un tourisme bien établi pour atteindre une masse critique et franchir un seuil d'auto entretien du développement recherché (cf. fiches sur les régions en Annexe).

Le choix de Nouakchott se justifie par la concentration du tiers de la population totale du pays et par la masse importante de production culturelle (poésie, art, musique, littérature, artisanat, etc.) qui s'y élabore.

Ces choix résultent d'une analyse attentive des possibilités tant pratiques que d'acceptabilité nationale (les deux régions sont traversées par des axes routiers goudronnés) et satisfont aux quatre critères privilégiés de priorité à la lutte contre la pauvreté, de pertinence pour l'objectif de révélation de la culture nationale, de validité pour le lien entre culture et développement, et de probabilité de progrès durable porteur d'avenir pour le pays.

Ces choix ont été validés par le gouvernement et par les opérateurs privés et associatifs lors de la journée de concertation.

4. Stratégies incluant les leçons apprises et proposition du programme conjoint

Le programme conjoint s'inscrit dans les objectifs nationaux tels que définis dans l'UNDAF 2009-2010 et le du CSLP 2006-2010 et vise à contribuer à l'atteinte des OMD en particulier les cibles 1 (pauvreté), 4 (Egalité des Genres), 5, 6, 7, 8 (santé) et 9 (environnement.)

4.1. Stratégie du programme conjoint

Pour parvenir à ce résultat en évitant les risques résultant à la fois des expériences passées et des insuffisances présentes du pays (capacités encore à développer), le programme conjoint adoptera un profil modeste, fondé sur la construction méthodique d'une confiance entre les acteurs, d'une confiance envers le propos du projet et la manière dont il est conduit, d'une confiance de la part des autorités.

Soucieux de transparence et du droit à l'information des citoyens, il aura recours à un effort délibéré de communication pour aplanir les préventions et mobiliser sympathies et énergies. Il procèdera par voie de participation à une implication des intéressés dès le départ, et de manière croissante jusqu'à pleine appropriation de leur part. A cet effet trois ateliers de lancement seront organisés à Nouakchott en Adrar et en Assaba pour présenter le programme et partager l'information.

Cette démarche participative a du reste, été largement appréciée par les parties présentes à la journée nationale de concertation tenue lors de l'élaboration du document de programme conjoint..

Il combinera l'amélioration méthodique des conditions générales (politique, administration, capacités, structures) et l'avancement plus rapide des évolutions sur deux terrains prioritaires, choisis dans des régions aux originalités complémentaires.

Quelques actions auront une portée générale dépassant le cadre des zones prioritaires, et quelques autres seront menées dans d'autres lieux en vue de compléter ou équilibrer l'expérience.

L'idée directrice de ces choix sera de construire progressivement un parcours présentant dans tous les domaines des garanties vérifiables de qualité permettant de labelliser une offre globale.

Cet objectif d'homogénéité dans la qualité devrait créer de manière cumulative une dynamique de réponse positive réciproque entre le milieu mauritanien et les flux touristiques.

4.2. Leçons apprises des expériences en cours

4.2.1 Expériences analogues

Deux projets importants ont laissé une trace perceptible dans le pays.

Le premier, initié il y a plus de vingt ans par la coopération espagnole, à Walata, a laissé une ville bien réhabilitée et dont la population a tiré bénéfice, mais l'ambition originelle a été perturbée par des tensions locales faute d'appropriation et d'implication au départ et tout au long du projet de la part des habitants, de leurs élites, de l'administration. Une initiative similaire à propos d'un village de pêcheurs en bord de mer créé de toutes pièces n'a pas pu aboutir à ses objectifs faute d'avoir mesuré le hiatus culturel qui éloignait les populations ciblées de tous les métiers de la mer.

Le second grand projet, mené de 2000 à 2004 sur financement de la Banque Mondiale, pour « la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel mauritanien », a eu un impact mitigé, malgré un réel succès de certaine de ses composantes. Certes, beaucoup de travail a été fait, mais le département de la Culture, qui s'est senti tenu à l'écart, ne s'est jamais approprié ces résultats. Lors de la concertation nationale organisée à propos du présent projet, ces exemples, et ceux de tant d'autres projets tombant sous le coup des mêmes critiques, sont revenus avec insistance comme une exhortation à ne pas verser dans les mêmes travers.

4.2.2 Conséquences à en tirer

Aujourd'hui, le souvenir de cet épisode oblige tout projet dans ce domaine à des précautions particulières d'association étroite des partenaires à son cheminement, et il est probable que sans l'opportunité de l'offre du MGDF, le thème « Culture et développement » aurait été durablement mis sous le boisseau.

De ces deux exemples encore très présents à tous les esprits résulte une nécessité absolue de fonder le projet conjoint sur la participation, de le cibler sur des objectifs limités correspondant au registre d'action de partenaires locaux intéressés, et de garantir une bonne fin débouchant sur des suites durables.

4.3. Situation attendue à l'issue du projet

Au terme des trois années de déroulement du projet conjoint,

- la Mauritanie disposera de capacités professionnelles à protéger et valoriser son patrimoine, à le mettre à la portée d'un tourisme durable, et d'en faire le cadre de nombreux métiers rémunérateurs permettant une réduction significative de la pauvreté.
- Elle sera dotée d'une stratégie de développement culturel cohérente avec les stratégies nationales de développement et les politiques sectorielles, notamment les

politiques de développement de l'artisanat, du tourisme, etc. et des structures d'action correspondantes.

- Elle aura progressé dans l'homogénéisation des divers éléments d'une offre touristique cohérente et attractive, et la mise en valeur de son patrimoine sera sur le chemin d'une amélioration généralisée, à partir d'exemples convaincants.
- Elle aura à la fois approfondi la conscience d'une identité mauritanienne faite de diversité d'une part, mais aussi d'un fonds culturel unifiant d'autre part, et l'ouverture aux perspectives d'une exposition accrue à un tourisme attentif à cette identité culturelle.
- Elle aura vérifié et fait définitivement sienne l'idée que l'investissement culturel est de nature à induire un développement dont les effets positifs se font sentir dans l'épaisseur de la population et jusqu'à ses couches les plus pauvres.
- Elle aura réussi un nombre significatif d'expériences probantes qu'il lui sera facile de reproduire, créant ainsi un mouvement de développement élargi.
- Elle pourra se prévaloir d'une avance dans la promotion d'une forme de tourisme appelée à beaucoup se développer, à l'inverse de formes assez artificielles qui prédominent aujourd'hui.

4.4. Programme conjoint proposé

La structuration du programme conjoint proposé est articulée autour de quatre résultats principaux déclinés en dix sept produits comme suit :

Résultat 1 :

L'état du potentiel de développement des produits et services culturels est identifié et les modalités d'intervention et de coordination sont définies, et prennent en compte la dimension genre

Résultat 2 :

Les capacités nationales à créer et à promouvoir des entreprises culturelles sont renforcées.

Résultat 3 :

Les capacités et les moyens de gestion, de conservation et de valorisation du patrimoine culturel sont renforcés au niveau national et local

Résultat 4 :

Autour du patrimoine culturel, des activités génératrices de revenus sont développées, expérimentées et diffusées

PRODUIT 1

Les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes et la réalisation des OMD sont identifiées et valorisées.

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de l'éducation nationale, Ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la

Famille, Ministère des Affaires Islamique et de l'Enseignement Originel, Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Université de Nouakchott

PRODUIT 2

Le potentiel de développement des divers produits et services culturels et touristiques existants dans les zones d'intervention du programme sont analysés et les données statistiques sont rendues disponibles

Partenaires nationaux chargés de la mise en œuvre: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme ;

Autres partenaires nationaux: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Associations professionnelles, Université, Centres de formation professionnelle, Associations professionnelles

PRODUIT 3

Des projets porteurs, articulant industries créatives et tourisme culturel et naturel pour la lutte contre la pauvreté sont réalisés prioritairement au profit des femmes et des jeunes dans les zones d'intervention du programme

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Office National des Statistiques (ONS), Office National du Tourisme (ONT), Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture (CCIA), Chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM)

PRODUIT 4

Des mécanismes d'appui à la création et à la promotion des entreprises culturelles sont opérationnels sous l'égide des ministères de la culture de l'artisanat et du tourisme

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Autorités administratives locales, Municipalités, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 5

L'offre de formation répondant aux besoins des entreprises culturelles et touristiques est appuyée.

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Autorités administratives locales, Municipalités, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 6

Les professionnels et acteurs nationaux sont formés et encadrés dans les domaines du patrimoine culturel

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Autorités administratives locales, Municipalités, université, Associations, ONG.

PRODUIT 7

L'utilisation des TIC par les entreprises culturelles et touristiques pour diversifier et améliorer leurs produits est appuyée

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Centres de formation professionnelle (CFPP), Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 8

La création la promotion et la commercialisation de produits culturels et touristiques de qualité sont appuyées ;

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Municipalités, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 9

Une politique nationale intégrée liant culture et développement et sensible au genre élaborée

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Banque centrale de Mauritanie (BCM) Banques, Caisses d'épargne et de crédit, Mutuelles, Municipalités, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 10

Cartographie (base de données) et inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel mis en place;

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Université, Municipalités,

Chambres professionnelles, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 11

La mise en valeur des trésors humains vivants et la distinction de l'excellence culturelle sont appuyées.

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, _Autorités administratives locales, Municipalités, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 12

Des manifestations interculturelles servant de produits touristiques ayant un fort potentiel de développement dans les zones d'intervention du programme, sont promus et soutenus

Partenaires nationaux chargés de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ;, Ministère de l'éducation nationale, Ministère des affaires islamiques et de l'enseignement originel, Autorités administratives locales, Municipalités, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 13

La création et le fonctionnement de centres d'interprétation (accueil, orientation, documentation des visiteurs) dans des sites du patrimoine culturel sont appuyés.

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, _Office national du Tourisme, Autorités administratives locales, Municipalités, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 14

La valorisation de fonds d'archives, de lieux de mémoires et de sites archéologiques est appuyée

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Autorités administratives locales, Office nationale du Tourisme, Municipalités, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 15

Des activités génératrices de revenus dans le secteur du tourisme culturel particulièrement au profit des femmes et des jeunes, sont développées

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Office national du tourisme, Municipalités, Chambres professionnelles, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 16

La production et la commercialisation de produits dérivés du patrimoine culturel et naturel dans les zones d'intervention du programme sont diversifiées et renforcées.

Partenaires nationaux chargés de la mise en œuvre: Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports,

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Office national du Tourisme, Autorités administratives locales, Municipalités, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

PRODUIT 17

Des pôles d'excellence dans les domaines du patrimoine, de l'artisanat dans les zones d'intervention du programme sont créés et renforcés.

Partenaire national chargé de la mise en œuvre: Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme

Autres partenaires nationaux: Ministère du Commerce, de l'artisanat et du Tourisme, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Office national du Tourisme, Autorités administratives locales, Municipalités, Chambre professionnelle, fédérations nationales et régionales, Promoteurs et opérateurs privés, Associations, ONG.

4.5 Programme de travail

Le programme réunira l'expertise des agences des Nations Unies opérant en Mauritanie (UNESCO, PNUD, UNFAP) plus l'expertise extérieure de l'OMT. Au niveau opérationnel, sera mise à profit l'expérience du SNU qui a mené des activités conjointes avec les partenaires nationaux dans lesquelles elles ont mis en commun leurs moyens en vue de répondre aux besoins du pays dans leurs domaines de compétence. Elles disposent toutes d'expertises, de connaissance du terrain et de réseaux de professionnels nationaux et internationaux en mesure de répondre aux besoins des différentes composantes du programme : L'UNESCO disposant de l'expertise dans les diverses composantes de la culture et de leur mise au services du développement en Mauritanie aussi bien dans les villes inscrites sur la liste du patrimoine que dans les domaines des industries culturelles et de la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement. L'UNFPA a capitalisé une longue expérience dans le développement d'activités et de partenariat sur les questions liant les aspects genre et jeunesse au développement avec un accent particulier sur la prise en compte de la dimension culturelle. Le PNUD dispose pour sa part d'une expertise avérée dans les diverses approches de lutte contre la pauvreté par diverses approches sensibles au genre et à l'approche droit.

En vue d'assurer la mise en oeuvre du programme dans des conditions satisfaisante alors qu'elle n'est pas agence résidente, l'UNESCO a décidé d'installer une antenne permanente en Mauritanie pendant les trois ans du programme. L'expert qui sera en poste à Nouakchott aura pour mission d'assurer, en étroite coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Rabat, le suivi de la mise en œuvre du programme conjoint de coopération. Il assurera également une présence effective de l'UNESCO au sein de l'Equipe pays de Mauritanie.

Le développement du programme prendra en compte les initiatives complémentaires récentes ou en cours avec une attention toute particulière pour les autres volets thématiques. Des complémentarités et/ou des partenariats seront recherchés entre autres avec (i) la Coopération Espagnole (AECI) dans ses secteurs prioritaires d'intervention en matière de promotion du tissu économique et entrepreneurial et d'intégration économique et sociale des femmes ; (ii) d'autres partenaires agissant à Nouakchott ou dans d'autres zones d'intervention du pays ; (iii) des partenaires menant des programmes liés à compétitivité économique au développement du tourisme, au renforcement des capacités des acteurs locaux notamment des municipalité et cela en veillant à l'intégration de l'approche de genre.

4.6 Les partenaires nationaux sont :

Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, pour les aspects liés à la politique culturelle de développement devant servir de support institutionnel au processus, pour les aspects liés au patrimoine culturelle, aux entreprises culturelles et aux arts et traditions ainsi qu'aux trésors humains vivants.

Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, pour les aspects liés au tourisme en rapport avec la culture et le développement, pour les aspects en rapport avec l'artisanat, sa protection et sa valorisation ainsi qu'à la création des entreprises culturelles.

Ministère de l'Education Nationale, pour le rôle que peut jouer l'université et ses laboratoires dans les diverses composantes du programme,

Ministère des Affaires islamique et de l'enseignement originel, en charge des mahadra qui disposent de nombreux manuscrits et qui sont potentiellement des lieux de nature à s'intégrer dans les circuits touristiques,

Le Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation pour assurer l'implication des régions, des municipalités

Ministère des Affaires sociales, de l'enfance et de la famille, pour les aspects liés à la femme à la famille et à l'enfance et qui fera profiter de son réseau et du monde associatif féminin.

Office national du Tourisme, pour les aspects liés à la promotion de la destination Mauritanie et des produits culturels mauritaniens,

Office national de la statistique, pour la fourniture des statistiques et données socio économiques,

Autorités administratives locales,

Municipalités,

Chambres professionnelles,

Fédérations nationales et régionales,

Presse et médias,

Promoteurs et opérateurs privés,

Associations,

ONG

Société civile

5. Cadre des résultats attendus du programme

Il sera veillé tout au long de l'exécution du programme à l'application des principes de : non duplication des ressources ; minimisation des coûts de transaction et d'intermédiation ; efficacité et efficacité des procédés et processus utilisés

Tableau 1: Cadre logique des résultats attendus et activités prévues

<p>Effet direct de l'UNDAF : D'ici 2010, l'accès des groupes pauvres et vulnérables à des emplois et revenus décents est amélioré sur la base d'une croissance inclusive et non discriminatoire</p>								
<p>Effet 1 du Programme Conjoint : L'état du potentiel de développement des produits et services culturels est identifié et les modalités d'intervention et de coordination sont définies, et prennent en compte la dimension genre</p>								
<p>Indicateur : l'impact des valeurs culturelles sur le développement est connu, les mécanismes de coordination sont opérationnels et des actions démonstratives sont entreprises.</p>								
<p>Baseline 2007: L'impact des valeurs culturelles sur le développement est peu connu, les mécanismes de coordination inexistantes et aucune action démonstrative n'est entreprise.</p>								
<p>Cible 2010: L'analyse de l'impact des valeurs culturelles sur le développement est réalisée, les mécanismes de coordination opérationnels et des actions démonstratives réalisées</p>								
<p>Sources d'information : Diagnostic, rapport d'activités, évaluations des interventions</p>								
Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL
<p>Produit 1 Les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes et la réalisation des OMD sont identifiées et valorisées.</p> <p>Indicateurs : a. D'ici 2009, les études sur l'impact des valeurs culturelles sur le</p>	<p>D'ici fin 2008, l'impact des valeurs culturelles sur le développement dans les lieux d'intervention du programme est identifié (UNFPA)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 CPAP 2006-2008 UNFPA</p>	<p>MCJS</p>	<p>1. Réalisation d'une étude sociologique faisant l'état des lieux (diagnostic) sur les traditions et valeurs qui avantagent ou entravent le développement dans les zones d'intervention du projet (par exemple dans les domaines du tourisme, des arts et de l'artisanat) et formulation participative d'un projet de plan d'action, sensible au genre, pour agir sur ces variables ;</p>	<p>30 000</p>	<p>20 000</p>	<p>50 000</p>	

<p>développement dans les zones d'intervention sont disponibles.</p> <p>b. Un plan d'action pour 3 projets pilotes est élaboré et validé</p> <p>C. Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées d'ici 2010 à l'intention des femmes et des jeunes.</p> <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'études sur l'impact des valeurs culturelles sur le développement - Faible prise de conscience des populations par rapport au potentiel économique du patrimoine <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2009, 3 études sur l'impact des valeurs culturelles sur le développement dans les zones d'intervention sont disponibles et diffusées - D'ici 2010, au moins 50% des populations des sites d'intervention adoptent des attitudes favorables à la valorisation et conservation du patrimoine ; - 	<p>D'ici 2009, un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations du diagnostic est élaboré (UNFPA)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>CPAP 2006-2008</p> <p>UNFPA</p>	<p>MCJS</p>	<p>2. Réalisation, sur la base du plan d'action, de 4 activités expérimentales, notamment en direction des femmes et des jeunes (Adrar, Assaba, Gorgol et Nouakchott) ;</p>	<p>25.000</p>	<p>75.000</p>	<p>30.000</p>	<p>130.000</p>
--	---	--	-------------	---	---------------	---------------	---------------	-----------------------

<p>- Comportements et attitudes préjudiciables à la préservation du patrimoine culturel et naturel et peu encourageante pour le tourisme</p>	<p>D'ici 2010, une prise de conscience favorable vis-à-vis du patrimoine culturel s'est développée chez les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (UNFPA)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 CPAP 2006-2008 UNFPA</p>	<p>MCJS</p>	<p>3. Campagnes de communication ciblées pour le changement de comportements et de mentalités en direction des : - leaders religieux et d'opinion - artisans, artistes, opérateurs et exploitants de lieux d'accueil - populations résidant sur les sites touristiques, historiques et naturels - coopératives féminines et associations de jeunes dans les zones d'intervention du programme.</p>	<p>80 000</p>	<p>80.000</p>	<p>70.000</p>	<p>230.000</p>
--	---	--	-------------	--	---------------	---------------	---------------	-----------------------

<p>Produit 2 Le potentiel de développement des divers produits et services culturels et touristiques existants dans les zones d'intervention du programme sont analysés et les données statistiques sont rendues disponibles.</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2009, un inventaire des biens et services culturels existants ou potentiels est disponible - D'ici 2009, une enquête sur les opérateurs et leurs capacités techniques est réalisée. - D'ici 2010, une base de données sur les opérateurs est mise en place, accessible et actualisée. <p><u>Baseline 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'inventaire des biens et services - Manque d'informations sur les opérateurs et leurs capacités <p><u>Cible 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des informations exhaustives et actualisées sur 	<p>D'ici 2009, le potentiel des biens et services culturels existants ou potentiels est identifié et partagé (UNFPA)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>CPAP 2006-2008</p> <p>UNFPA</p>	<p>MCAT</p>	<p>4. création de produits et services culturels et touristiques porteurs de développement dans les zones d'intervention du programme et élaboration d'un plan d'action pour leur mise en valeur notamment par les femmes et les jeunes ;</p>	<p>25 000</p>	<p>225 000</p>	<p>50 000</p>	<p>300 000</p>
--	---	--	-------------	---	---------------	----------------	---------------	-----------------------

	D'ici 2009, les opérateurs culturels sont identifiés et leurs capacités évaluées (UNFPA)	UNDAF Mauritanie 2003-2008 CPAP 2006-2008 UNFPA	MCAT	5. identification des opérateurs et partenaires potentiels, évaluation de leurs capacités techniques pour la mise en œuvre du plan d'action et réalisation d'une étude de marché.	20.000	30 000		50.000
<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>- En 2008, la collecte et l'analyse de données est réalisée pour disposer d'une situation de référence dans les sites d'intervention</p> <p>- Un système intégré de pilotage, de suivi et d'évaluation du programme est mis en place.</p> <p>Baseligne 2007 : Données et indicateurs limités sur le domaine</p> <p>Cible 2010 : Les systèmes de collecte et d'analyse des données, et d'indicateurs de suivi & évaluation du programme sont mis en place et opérationnels.</p>	D'ici fin 2008, la situation de référence pour le programme est établie et les données de base sont collectées (UNFPA)	UNDAF Mauritanie 2003-2008 CPAP 2006-2008 UNFPA	MCJS	6. Collecte de données statistiques sensibles au genre sur la production et la consommation de biens et services culturels et réalisation d'une base de données.	50.000	50 000	50 000	150.000
	Les rapports réguliers de suivi, les revues annuelles et l'évaluation du programme sont réalisés et diffusés (UNFPA)	UNDAF Mauritanie 2003-2008 CPAP 2006-2008 UNFPA	MCJS	7 Mise au point d'un système de suivi évaluation prenant en compte la dimension genre servant au pilotage du programme.	50.000			50.000

<p>Produit 3 Des projets porteurs, , articulants industries créatives et tourisme culturel et naturel pour la lutte contre la pauvreté sont réalisés prioritairement au profit des femmes et des jeunes dans les zones d'intervention du programme</p> <p>Indicateurs : - D'ici 2010, 4 projets porteurs sont réalisés dans les zones d'intervention</p> <p>Baseline 2007 : - Inexistence de projets démonstratifs</p> <p>Cible 2010: - 4 projets porteurs réalisés et évalués</p>	<p>D'ici 2010, 4 projets novateurs articulants industries créatives et tourisme culturel et naturel sont conçus et réalisés : 2 en 2009 et 2 en 2010 (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	<p>MCAT</p>	<p>8. Soutien à la création de structures légères d'hébergement et de restauration gérées par les communautés particulièrement les femmes les jeunes</p> <p>9. Conduite de 4 projets novateurs dont l'un au moins sur un site du patrimoine mondial, et s'appuyant par exemple sur un ou des festivals (de théâtre, poésie, danses, musique traditionnels, cinéma), ainsi que sur des expositions de produits artisanaux caractéristiques.</p>	<p>42 500</p> <p>19 367</p>	<p>230 500</p> <p>255 099</p>	<p>182 000</p> <p>91 732</p>	<p>455 000</p> <p>366 198</p>
	<p>D'ici 2010, le rapport d'évaluation de ces projets porteurs est élaboré et partagé (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	<p>MCJS</p>	<p>10. Evaluation de l'impact de ces projets sur le niveau de vie des populations et capitalisation des expériences acquises.</p>			<p>20.000</p>	<p>20.000</p>

Produit 4 Des mécanismes d'appui à la création et à la promotion des entreprises culturelles sont opérationnels sous l'égide des ministères de la culture de l'artisanat et du tourisme	D'ici 2010, 4 projets novateurs articulant industries créatives et tourisme culturel et naturel sont conçus et réalisés : 2 en 2009 et 2 en 2010 (PNUD)	UNDAF Mauritanie 2003-2008 CPAP 2006-2008 PNUD	MCJS	11. Renforcement des capacités de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers et des fédérations régionales, de la fédération nationale du tourisme à offrir des services appropriés pour la création et le développement d'entreprises culturelles et touristiques (information, gestion, organisation,, accès au financement et au marché, conseils juridiques, fiscaux...); PNUD;		100 000	100 000	200 000
				12. Renforcement des capacités des opérateurs culturels pour la création et la promotion d'au moins 4 entreprises culturelles (musique ; théâtre, cinéma art plastique) à Nouakchott en Adrar au Brakna et en Assaba..		50 000	50 000	100 000
				13 identification participative des besoins de formation (gestion, accueil, hygiène, cuisine, ...)	30 000			30 000
TOTAL EFFET 1					371 867	1 115 599	643 732	2 131 198

Effet direct de l'UNDAF : D'ici 2010, l'accès des groupes pauvres et vulnérables à des emplois et revenus décents est amélioré sur la base d'une croissance inclusive et non discriminatoire

Effet 2 du Programme Conjoint :

Les capacités nationales à créer et à promouvoir des entreprises culturelles sont renforcées.

Indicateurs :

- Nombre d'emplois de personnel qualifié générés par les entreprises culturelles
- Volume financier généré par le secteur

Baseline 2007:

- Nombre limité d'emplois qualifiés générés par le secteur
- Contribution limitée au PIB

Cible 2010 :

- Accroissement des emplois qualifiés de 50% par rapport au niveau actuel
- Augmentation du % de contribution du secteur au PIB

Sources de vérification : Statistiques de l'emploi, Agrégats de la comptabilité nationale, enquêtes auprès des entreprises

Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL

<p>Produit 5</p> <p>L'offre de formation répondant aux besoins des entreprises culturelles et touristiques est appuyée.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant bénéficiées de formation répondant aux besoins du secteur <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de personnes qualifiées dans le secteur - Manque de modules de formation et de formateurs <p>Cible 2010:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réponse en formation adéquate aux besoins du secteur 	<p>D'ici 2010, 4 projets novateurs articulant industries créatives et tourisme culturel et naturel sont conçus et réalisés : 2 en 2009 et 2 en 2010 (PNUD)</p> <p>D'ici 2010, le rapport d'évaluation de ces projets est élaboré et partagé (PNUD)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>CPAP 2006-2008</p> <p>PNUD</p>	<p>MCJS</p>	<p>14. Elaboration de modules de formations ciblées dans le domaine du tourisme de l'artisanat et de la culture dans les centres de formation professionnelle;</p>	<p>40 000</p>			<p>40 000</p>
---	--	---	-------------	--	---------------	--	--	----------------------

<p>Produit 6</p> <p>Les professionnels et acteurs nationaux sont formés et encadrés dans les domaines du patrimoine culturel</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formateurs formés - Nombre de professionnels de la culture/ tourisme/ artisanat formés <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de formateurs - Manque de ressources humaines qualifiées <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les besoins en formation sont satisfaits 	<p>D'ici 2009, un plan de formation des professionnels du patrimoine culturel est élaboré (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 Stratégie à Moyen Terme 33C4 UNESCO</p>	<p>MCJS</p>	<p>15. Définition des programmes de formation dans les domaines prioritaires en rapport avec le tourisme culturel</p> <p>16. Formation de guides touristiques, de gestionnaires de musées communautaires, de médiateurs culturels...</p> <p>16. BIS Formation des professionnels et acteurs nationaux dans les techniques de programmation de suivi et d'évaluation de projets</p>	<p>30.000</p> <p>7 000</p>	<p>20 000</p> <p>3 500</p>	<p>20 000</p> <p>3 500</p>	<p>30.000</p> <p>40 000</p> <p>14 000</p>
--	--	---	-------------	--	----------------------------	----------------------------	----------------------------	--

<p>Produit 7 l'utilisation des TIC par les entreprises culturelles et touristiques pour diversifier et améliorer leurs produits est appuyée</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises culturelles recourant aux TIC - Un site WEB faisant la promotion des produits culturels est lancé <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre limité d'entreprises du secteur recourant aux TIC - Inexistence d'un 	<p>D'ici 2010, les entreprises culturelles des sites d'intervention en milieu urbain utilisent le TIC (PNUD)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>CPAP 2006-2008</p> <p>PNUD</p>	<p>MCAT</p>	<p>17. Réalisation de deux opérations démonstratives pour la mise des TIC au service des entreprises culturelles et touristiques dont la création d'un site Web.</p>	<p>20.000</p>	<p>50.000</p>		<p>70.000</p>
---	--	---	-------------	--	---------------	---------------	--	----------------------

<p>portail spécifique pour la promotion des biens et services culturels</p> <p>Cible 2010:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation sensible de l'usage des TIC par les entreprises culturelles - la promotion des biens et services culturels est améliorée grâce au Portail WEB 	<p>2009, un portail internet faisant la promotion des produits culturels est opérationnel (PNUD)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>CPAP 2006-2008</p> <p>PNUD</p>	<p>MCJS</p>	<p>18. vulgarisation des expériences probantes pour leur appropriation par les populations locales</p>			<p>30.000</p>	<p>30.000</p>
<p>Produit 8 La création la promotion et la commercialisation de produits culturels et touristiques de qualité sont appuyées ;</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de spécialistes en promotion de biens culturels formés 	<p>D'ici 2010, au moins 10 cadres spécialistes sont formés en promotion des biens culturels et deux nouveaux produits combinés créés</p> <p>(UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	<p>MCAT</p>	<p>19. Formation et soutien de spécialistes de la promotion de biens culturels</p> <p>20 Création et promotion de nouveaux produits combinés (culture et nature) compétitifs sur les marchés internationaux.</p>		<p>20.000</p> <p>30 000</p>	<p>20.000</p> <p>30 000</p>	<p>40.000</p> <p>60 000</p>

<ul style="list-style-type: none"> - nombre de chartes validées - fréquence d'expositions organisées <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de spécialistes qualifiés en promotion de biens culturels - Inexistence de chartes qualité et rareté d'exposition <p>Cible 2010 : 10 spécialistes qualifiés en promotion de biens culturels formés</p>	<p>2010, un plan marketing et deux chartes de qualités sont mises au point (PNUD)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>CPAP 2006-2008</p> <p>PNUD</p>	<p>MCAT</p>	<p>21 Création d'un plan marketing triennal du tourisme culturel</p> <p>22. Mise au point de chartes qualité certifiable et création de trois distinctions nationales (label, prix) dans les domaines de l'artisanat d'art, métiers du patrimoine, culture vivante.</p>		<p>50 000</p> <p>40.000</p>		<p>50 000</p> <p>40.000</p>	
	<p>D'ici 2010 au moins trois méthodes de commercialisation alternative sont expérimentées (UNFPA)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>UNFPA</p>	<p>MCAT</p>	<p>23. Expérimentation de formules alternatives de commercialisation directe de produits culturels (lieux d'exposition-vente, animation, notamment par des femmes et des jeunes)</p>	<p>20.000</p>	<p>180.000</p>	<p>100.000</p>	<p>300.000</p>	
TOTAL EFFET2						<p>117 000</p>	<p>393 500</p>	<p>203 500</p>	<p>714 000</p>
<p>Effet direct de l'UNDAF : D'ici 2010, l'accès des groupes pauvres et vulnérables à des emplois et revenus décents est amélioré sur la base d'une croissance inclusive et non discriminatoire</p>									
<p>Effet 3 du Programme Conjoint : Les capacités et les moyens de gestion, de conservation et de valorisation du patrimoine culturel sont renforcés au niveau national et local</p>									

Indicateurs :

- Nombre de sites valorisés et sauvegardés et de trésors humains vivants proclamés
- Un environnement institutionnel et social favorable au développement du patrimoine culturel est créé

Baseline 2007 :

- Peu de sites culturels conservés/ valorisés
- Faible capacités de gestion et de promotion du patrimoine culturel et naturel

Cible 2010 :

- Des sites prioritaires dans les zones d'intervention sont conservés et valorisés
- Une politique intégrée de développement culturelle est mise en œuvre

Sources : Document de politique nationale, Rapports sur les travaux de conservation, Rapports de manifestations, Enquêtes d'opinion

Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL
Produit 9 Une politique nationale intégrée liant culture et développement et sensible au genre élaborée.	D'ici 2009, une politique nationale intégrée de développement de la culture est élaborée de manière participative (UNESCO)	UNDAF Mauritanie 2003-2008 Stratégie à Moyen Terme 33C4 UNESCO	MCJS	24. Etude et diagnostic du secteur de la culture en rapport avec le développement et la réalisation des OMD	20.000	10.000		30.000
				25. processus participatif d'élaboration et de validation de la politique		30 000		30 000

<p>la mobilisation des ressources est organisée</p> <p>Baseline 2007 :</p> <p>- Des éléments de stratégies à approfondir sont disponibles</p> <p>Cible 2010 :</p> <p>- D'ici 2009, une politique intégrée de développement de la culture est disponible</p>								
<p>Produit 10</p> <p>Cartographie (base de données) et inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel mis en place;</p> <p>Indicateurs :</p> <p>- Un inventaire des</p>	<p>D'ici 2009, les sites et les lieux de mémoires sont répertoriés (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	<p>MCJS</p>	<p>26. Définition et expérimentation d'une méthodologie et d'un plan d'action pour la réalisation de la cartographie et l'inventaire du patrimoine culturel de la Mauritanie, y compris les aspects de patrimoine vivant (poésie, arts du conte, musique, danse, folklore, savoir faire originaux, gastronomie etc..)</p>	<p>70.000</p>			<p>70.000</p>

<p>sites et un répertoire des composantes du patrimoine culturel sont disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Système d'information géo référenciés est mis en place <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'inventaires ou de répertoires - Inventaire de manuscrits réalisé <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les sites et les lieux de mémoires sont répertoriés 	<p>Une base de donnée cartographique des sites et les lieux de mémoires est accessible aux utilisateurs (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	<p>MCJS</p>	<p>27. Collecte et saisie des données prioritairement sur les composantes du patrimoine culturel à fort potentiel de développement notamment en rapport avec le tourisme</p>		<p>50 000</p>		<p>50.000</p>
<p>Produit 11 La mise en valeur des trésors humains vivants et la distinction de l'excellence culturelle sont appuyées.</p> <p>Indicateurs :</p>	<p>D'ici 2009, une cellule chargée du système national de trésors humains vivants est opérationnelle (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	<p>MCJS</p>	<p>28. Appui au développement du système national de trésors humains vivants (Imraguen (communauté de pêcheurs traditionnels), musique traditionnelle et artisanat) par le développement d'activités de nature à améliorer les conditions de vie des populations (produits touristiques et artisanaux) et la transmission intergénérationnelle des savoir-faire.</p>	<p>50.000</p>	<p>300 000</p>		<p>350.000</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de trésors humains vivants proclamés - Nombre d'apprentis formés <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 trésors humains vivants déjà proclamés <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 trésors humains vivants proclamés 		<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 Stratégie à Moyen Terme 33C4 UNESCO</p>	<p>MCJS</p>	<p>29. création de distinctions mettant en valeur des hommes et des femmes de culture éminents ;</p>		<p>15.000</p>	<p>15.000</p>	<p>30.000</p>
<p>Produit 12</p> <p>Des manifestations interculturelles servant de produits touristiques ayant un fort potentiel de développement dans les zones d'intervention du programme, sont promus et soutenus</p>	<p>D'ici fin 2008, un programme cohérent de manifestations culturelles est établi et mis en œuvre (UNFPA)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 CPAP 2006-2008 UNFPA</p>	<p>MCJS</p>	<p>30. Animation d'un programme de manifestations interculturelles et d'échanges intra et inter-régionaux (festivals, semaines, foires et expositions, etc) et production et diffusion de produits dérivés de ces manifestations culturelles (Cassettes, Cd-Rom, films, objets d'artisanat...)</p>	<p>100.000</p>	<p>200.000</p>	<p>200.000</p>	<p>500.000</p>

<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de manifestations culturelles organisées - Nombre de produits dérivés commercialisés <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Très peu de manifestations culturelles organisées - Rareté de produits dérivés de qualité <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 manifestations culturelles d'envergure organisées annuellement 	<p>D'ici 2010, un programme cohérent de manifestations culturelles est établi et mis en œuvre</p> <p>(UNFPA)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 CPAP 2006-2008</p> <p>UNFPA</p>	<p>MCJS</p>	<p>31. Animation de journées nationales thématiques (journée nationale du costume traditionnel, gastronomie ...)</p>	<p>20.000</p>	<p>60.000</p>	<p>40.000</p>	<p>120.000</p>
---	--	---	-------------	--	---------------	---------------	---------------	-----------------------

<p>Produit 13 La création et le fonctionnement de centres d'interprétation (accueil, orientation, documentation des visiteurs) dans des sites du patrimoine culturel sont appuyés.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un centre d'interprétation est opérationnel - 2 mini-guides touristiques élaborés <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun centre d'interprétation n'existe dans le pays - Absence de mini-guide touristique <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un centre d'interprétation est opérationnel - 2 mini-guides touristiques élaborés 	<p>D'ici 2009, au moins un espace d'interprétation est mis en place dans des sites à haute fréquentation (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	MCJS	<p>32. Appui à la création et au fonctionnement de centres d'interprétation, à Chinguitti, au Banc d'Arguin et à Nouakchott.</p>	30.000	100.000	40.000	170.000
	<p>D'ici 2009, des mini-guides sont disponibles sur les parcours de tourisme culturel et naturel (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	MCAT	<p>33. Création et édition de mini-guides spécialisés sur des parcours de tourisme culturel et naturel,.</p>		30.000		30.000
<p>Produit 14 la valorisation de fonds d'archives, de lieux de mémoires et de sites archéologiques est appuyée</p>	<p>D'ici 2009, un musée de site est aménagé à Koumbi Saleh et reçoit les visiteurs (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	MCJS	<p>34. Création et aide à l'aménagement d'un musée de site à Koumbi Saleh (site archéologique) en perspective de son intégration imminente dans les circuits touristiques;</p>		30.000	50.000	80.000

<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un musée de site est créé à Koumbi Saleh - Nombre de Mahadras appuyés <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun musée de site n'est disponible <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un musée de site est créé à Koumbi Saleh - 8 Mahadras appuyés 	<p>D'ici 2010, des Mahadras sont appuyés et constituent des lieux de visites pour les touristes (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 Stratégie à Moyen Terme 33C4 UNESCO</p>	<p>MCJS</p>	<p>35. Appui aux communes et aux communautés locales dans la mise en valeur de sites touristiques culturels et naturels ainsi que des lieux de mémoire dans les zones d'intervention du programme;</p>		<p>40.000</p>	<p>40.000</p>	<p>80.000</p>	
	<p>D'ici 2009, la politique nationale de protection et de valorisation des Mahadras et des manuscrits anciens est élaborée et mise en œuvre de manière participative (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008 Stratégie à Moyen Terme 33C4 UNESCO</p>	<p>MCJS</p>	<p>36 Appui à la protection et à la valorisation des Mahadras (écoles et universités traditionnelles) et des manuscrits anciens par le développement de produits culturels et artisanaux commercialisables</p>	<p>20.000</p>	<p>60.000</p>	<p>40.000</p>	<p>120.000</p>	
<p>TOTAL EFFET 3</p>						<p>310 000</p>	<p>925 000</p>	<p>425 000</p>	<p>1660 000</p>

Effet direct de l'UNDAF : D'ici 2010, l'accès des groupes pauvres et vulnérables à des emplois et revenus décents est amélioré sur la base d'une croissance inclusive et non discriminatoire

Effet 4 du Programme Conjoint :

Autour du patrimoine culturel, des activités génératrices de revenus sont développées, expérimentées et diffusées

Indicateur :

- % d'AGR fonctionnelles et viables
- Nombre de pôles d'excellence créés

Baseline 2007:

- Aucune AGR n'existe dans le secteur
- Aucun pôle d'excellence n'existe

Cible 2010 :

- Au moins 50% des AGR créées sont viables
- 4 pôles d'excellence sont créés

Sources d'information : Rapports d'évaluation des AGR, Etudes coût-efficacité, Rapports d'évaluation des pôles d'excellence

Produits du PC	SMART Produits et Organisation des NU responsable	Priorité de l'Agence ou Programme de Pays	Partenaire de mise en œuvre	Activités indicatives par produit	Ressources allouées et cadre chronologique*			
					A1	A2	A3	TOTAL

<p>- Nombre d'unités de production identifiés et soutenues en termes de production et commercialisation</p> <p>Baseline 2007:</p> <p>- Système de production et de commercialisation peu organisé</p> <p>Cible 2010 :</p> <p>- Au moins 2 unités soutenues par site</p>	<p>D'ici 2009, des unités de production de produits artisanaux à forte valeur ajoutée et où les femmes sont majoritairement impliquées (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	<p>MCAT</p>	<p>40. Appui à la production et à la commercialisation d'une gamme de produits d'artisanat sélectionnés répondant à des critères de qualité labellisée qui diversifie et enrichit les circuits touristiques ;</p>	<p>100.000</p>	<p>300.000</p>	<p>100.000</p>	<p>500.000</p>
	<p>D'ici 2009, des unités de production de produits artisanaux à forte valeur ajoutée et où les femmes sont majoritairement impliquées (UNESCO)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>Stratégie à Moyen Terme 33C4</p> <p>UNESCO</p>	<p>MCAT</p>	<p>41. Sensibilisation des visiteurs à un tourisme éthique et responsable.</p>		<p>30.000</p>		<p>30.000</p>
<p>Produit 17 des pôles d'excellence dans les domaines du patrimoine, de l'artisanat dans les zones d'intervention du programme sont créés et renforcés.</p>	<p>D'ici 2009, un prix annuel d'excellence est organisé (PNUD)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>CPAP 2006-2008</p> <p>PNUD</p>	<p>MCAT</p>	<p>42. Mobilisation des milieux professionnels compétents pour identifier et distinguer au plan national les meilleurs praticiens des divers arts et techniques à dimension culturelle (teinture, coffres anciens, poterie, cuir, cuisine, tissage par exemple)</p>	<p>20.000</p>	<p>100.000</p>	<p>40.000</p>	<p>160.000</p>

<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un système de sélection des meilleurs praticiens est mis en place par les pairs - Nombre de pôles d'excellence créés et soutenus <p>Baseline2007:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de sélection inexistant - Pôles d'excellence inexistant <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 pôles d'excellence créés 	<p>D'ici 2010, au moins 4 pôles d'excellence sont créés par rapport à des domaines porteurs (PNUD)</p>	<p>UNDAF Mauritanie 2003-2008</p> <p>CPAP 2006-2008</p> <p>PNUD</p>	<p>MCAT</p>	<p>43. Création, autour de quelques uns des primés, de pôles d'excellence (permettant la pérennisation, la transmission, la dissémination et la valorisation des savoirs et pratiques correspondants) et valorisation de leurs produits ;</p>	<p>30.000</p>	<p>100.000</p>	<p>70 .000</p>	<p>200.000</p>	
TOTAL EFFET 4						<p>300 000</p>	<p>800 000</p>	<p>470 000</p>	<p>1 570 000</p>
<p>SOUS TOTAL EFFETS 1 A 4 Dont : UNESCO : 2 705 198 PNUD : 1.420.000 UNFPA : 1.950.000</p>						<p>1 098 867</p>	<p>3 234 099</p>	<p>1 742 232</p>	<p>6 075 198</p>

<p>SUIVI - EVALUATION Missions d'experts: 2 consultant pdt un mois ½ chacun 5000x2 = 10 000 Déplacements des experts: 2 véhiculesX200 X 45j= 18 000 DSA des experts: 2x60X45=5 400 Réunion de restitution=11 900 Total d'une mission annuelle=45 300 Divers= 1 934 pour les 3 ans</p> <p>Missions Comité de gestion (9 personnes, 1 mission de 8 jours par an) Voyages: 3 véhicules X 180 X 8 = 4 320 DSA 9x72x8= 5 184 Total d'une mission annuelle= 9 504</p> <p>Documentation, reporting, 2000/an 6000 pour les 3 ans</p> <p>Communication sur le programme et capitalisation de ses expériences</p>		UNESCO			45 300	45 300	47 234	137 834
		UNESCO			9 504	9 504	9 504	28 512
					2 000	2 000	2 000	6 000
		UNESCO			10 000	20 000	40 000	70 000

<p>COORDINATION Contribution aux coûts de l'unité de gestion des programmes conjoints des programmes du F-OMD Coordinateur du programme : 225.000 (75000/anx3) Personnel d'appui : assistante, chauffeur/logisticien : 50.000 (16667/an x 3) Equipement: 35 000 Voyages : 10.000 Divers : 7.000</p> <p>Assistante coordination programme à l'UNESCO Rabat: 2000x36= 72 000 Appui aux cellules régionales de Coordination Adrar et Assaba) : 60 000 Ateliers de lancement du projet Nouakchott et régions : 50 000</p> <p>Appui aux points focaux des départements culture tourisme et artisanat (600x3x36)64 800</p> <p>Appui technique aux partenaires de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un expert national patrimoine/tourisme 2000 X 36 = 72 000 ; - Equipement - Voyage <p>Divers 6 000 pour les 3 ans</p>	<p>PNUD</p> <p>UNESCO</p> <p>UNESCO</p>			<p>121 667</p> <p>24 000</p> <p>30 000</p> <p>50 000</p> <p>21 600</p> <p>24 000</p> <p>10 000</p> <p>5 000</p> <p>2 000</p>	<p>101 667</p> <p>24 000</p> <p>15 000</p> <p>21 600</p> <p>24 000</p> <p>5 000</p> <p>10 000</p> <p>2 000</p>	<p>103 666</p> <p>24 000</p> <p>15 000</p> <p>21 600</p> <p>24 000</p> <p>5 000</p> <p>10 000</p> <p>2 000</p>	<p>327.000</p> <p>72 000</p> <p>60 000</p> <p>50 000</p> <p>64 800</p> <p>72 000</p> <p>20 000</p> <p>20 000</p> <p>6 000</p>
<p>SOUS TOTAL ACTIVITES+ SUIVI-EVALUATION+COORDINATION Dont : UNESCO : 3 312 346 PNUD : 1 747 000 UNFPA : 1 950 000</p>				<p>1 453 938</p>	<p>3 514 170</p>	<p>2 041 237</p>	<p>7 009 345</p>

FRAIS D'AGENCES (agency management support) 7% (des activités) <i>Dont : UNESCO : 231 864</i> <i>PNUD : 122 290</i> <i>UNFPA : 136 500</i>	490 654
TOTAL GENERAL	7499999

Revue annuelle

Les partenaires impliqués dans la mise en œuvre et les agences participantes du SNU conduiront une revue annuelle conjointe du Programme. Le Rapport annuel, préparé à cette occasion présentera les progrès réalisés en vue de l'obtention des effets ainsi que les contraintes et opportunités rencontrées lors de l'année écoulée.

Le comité de gestion du programme procédera également à cette occasion à une réactualisation de l'évaluation des risques et hypothèses. Une section du rapport sera consacrée au plan de suivi évaluation du programme conjoint; elle mettra en exergue les activités réalisées au titre de l'année en cours et les ajustements éventuels. Par ailleurs, les agences participantes et leurs partenaires élaboreront à l'occasion de la revue annuelle le plan de travail pour l'année suivante et le budget correspondant en tenant compte des leçons apprises et des résultats atteints dans la mise en œuvre du programme. Le nouveau plan de travail sera approuvé par le Comité directeur national. Tout changement significatif du champ du programme conjoint nécessitera une révision du document de programme conjoint, les amendements apportés à ce document devant faire l'objet d'une signature par toutes les parties.

6. Modalités de gestion et de coordination

Le fonds s'appuiera sur le Coordonnateur résident de l'ONU pour faciliter la collaboration entre les organisations participantes des Nations Unies, s'assurer que le programme avance conformément aux prévisions et que les résultats escomptés sont obtenus. Le Coordonnateur résident sera responsable du programme : il devra chapeauter la conception générale du programme, superviser en continu les aspects programmatiques des activités du fonds et coprésider les réunions régulières du comité directeur.

Pour garantir un juste équilibre des activités prévues au programme, le Coordonnateur résident mettra en place des comités à deux niveaux :

- la coordination stratégique du programme sera assurée par le Comité directeur national (CDN) qui sera également responsable de la supervision du programme conjoint ;
- la coordination opérationnelle du programme conjoint sera confiée à un comité de gestion du programme (CGP)

Le Coordonnateur résident sera appuyé dans son mandat de coordination des programmes du F-OMD par une unité de coordination.

6.1.1. Le Comité Directeur National

Le comité directeur national sera responsable de la coordination stratégique de tous les programmes conjoints développés dans le cadre du Fonds espagnol pour les OMD. Il est composé de trois membres :

- Représentant du Gouvernement de la Mauritanie (Co-Président) – Directeur Général du Développement et de la Coopération ou son remplaçant, Ministère de l'Economie et des finances (MEF)
- Représentant des Nations Unies (Co-Président) - Le Coordonnateur résident ou son remplaçant ;
- Représentant du Gouvernement espagnol – Coordonnateur général de l'Agence espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID) ou son remplaçant

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an, et immédiatement sur demande de l'un de ses membres. Ses décisions seront prises par consensus de ses membres.

Le CDN sera responsable de :

- Approuver le document de programme conjoint avant sa soumission au Fonds;
- Valider les termes de références du CGP;
- Approuver l'orientation stratégique de la mise en œuvre du programme à l'intérieur du cadre de gestion autorisé par le Comité directeur du Fonds pour les OMD;
- Approuver les modalités de gestion et de coordination;
- Approuver les plans de travail et budgets annuels et apporter les ajustements nécessaires pour atteindre les résultats escomptés ;
- Revoir le rapport consolidé du programme conjoint soumis par l'agent administratif et fournir des commentaires stratégiques et décisions qui seront communiqués aux agences participantes
- Suggérer des actions correctives lors de l'émergence de problèmes stratégiques ou de mise en œuvre
- Créer des synergies et rechercher des accords sur des programmes et projets similaires auprès d'autres donateurs
- Approuver le plan de communication et d'information publique préparé par le CGP

Le Comité prendra les dispositions appropriées pour faire face à tout nouveau contexte qui rendrait nécessaire des ajustements du programme en vue d'en assurer la bonne mise en œuvre.

Le Fonds compte sur le Coordinateur Résident des Nations Unies en Mauritanie afin de faciliter la collaboration entre les différents agences de Nations Unies participantes en vue d'assurer la bonne marche du programme conjoint et que les résultats prévus soient atteints.

6.1.2 Le Comité de Gestion du Programme

La direction opérationnelle du programme conjoint sera assurée par un Comité de Gestion du Programme, formé de représentants de :

- UNESCO,
- UNFPA,
- PNUD,
- Ministère de la Culture et de la Communication,
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat,
- Ambassade du Royaume d'Espagne à Nouakchott
- Représentants de la société civile et du secteur privé

Ce comité sera animé par le représentant de l'UNESCO, désignée comme agence chef de file pour ce programme conjoint.

Ce comité forme une communauté de travail continue reliée par courriel, et se réunit en Mauritanie chaque trimestre. Deux de ces réunions se tiendront respectivement en Adrar et en Assaba.

Sous la supervision du Comité Directeur National, le Comité de Gestion du Programme a pour responsabilités de :

- Élaborer les termes de références du CGP
- Assurer la coordination opérationnelle du programme conjoint;
- Assurer la gestion des ressources du programme pour réaliser les résultats et produits définis dans le programme ;

- Assurer la conformité des activités du programme avec les priorités stratégiques approuvées dans le cadre de l'UNDAF ;
- Etablir des situations de référence du programme (baseline) pour permettre l'évaluation et suivi du programme ;
- Définir des mécanismes adéquats de préparation des rapports (reporting) du programme;
- S'assurer de la concordance des plans de travail, des budgets, des rapports et autres documents du programme ; et s'assurer que les déséquilibres budgétaires éventuels sont corrigés ;
- Apporter un appui technique et substantiel à la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail annuel,
- Formuler des recommandations au Coordonateur Résident pour les réaffectations et les révisions de budget et lui fournir les conseils techniques adéquats en tant que de besoin;
- Faire face aux problèmes émergents de gestion et d'exécution ;
- Identifier les leçons apprises et
- Etablir des plans de communication et d'information du public ;

6.1.3 Unité de coordination des programmes conjoints du F-OMD

Soucieuse de rationaliser les coûts liés à la coordination des programmes développés dans le cadre du Fonds et de rechercher une synergie optimale entre les interventions planifiées dans le cadre des différents programmes, l'Equipe pays et ses partenaires ont décidé de mettre en place une unité chargée d'assurer la coordination de l'ensemble des programmes conjoints développés dans le cadre du Fonds.

Cette unité sera composée d'un Coordonateur qui sera appuyé dans sa tâche par une équipe limitée (un assistant et un logisticien/ chauffeur) dotée des moyens nécessaires.

Les coûts liés à l'unité de coordination, seront financés à partir des lignes budgétaires coordination du programme conjoint signé à ce jour (environnement), du présent programme et du programme en cours de développement (prévention des conflits).

Le Comité Directeur National se prononcera sur l'ancrage institutionnel de cette unité et définira précisément ses tâches en tenant dûment compte :

- de la responsabilité du Coordonateur résident s'agissant des programmes développés dans le cadre du F-ODM ;
- des principes opérationnels du Fonds (programmes ancrés dans les priorités nationales ; durabilité des investissements, etc.).

Le Coordonateur des programmes du F-OMD travaillera en lien étroit avec les points focaux des agences et des partenaires nationaux (ministères sectoriels, société civile, secteur privé), impliqués dans les différents programmes, tant au niveau national que local, et sera notamment chargé, s'agissant du présent programme de :

- assurer la coordination des activités nécessaires à la réalisation de chaque programme en étroite liaison avec tous les acteurs pertinents (CDN, CGP, GT UNDAF, Agences du SNU) ;
- établir un système fonctionnel de communication entre les intervenants ;
- exercer un suivi de toutes les interventions en cours d'exécution afin de veiller à leur efficacité et à leur efficacité et d'en mesurer la réalisation;
- coordonner la production des rapports exigés : plans de travail annuels, plan de mise en œuvre, bilans semestriels, bilans annuels, tels que précisés dans le mandat ci-dessous (section 7).

- coordonner les revues du programme ;

6.2 Réalisation

L'exécution du programme sera assurée par la partie gouvernementale (ministère de la culture et de la communication, ministère de l'artisanat et du tourisme) qui mobiliseront à cet effet les acteurs nationaux compétents du secteur public, du privé ainsi que du milieu associatif.

Dans la mise en œuvre des activités opérationnelles sur le terrain, les ministères feront appel le plus possible à des opérateurs locaux, ONG, administrations déconcentrées, consultants spécialisés etc. Une telle démarche étant de nature à assurer aussi bien la mise en œuvre des activités, l'appropriation de la démarche par les populations et le renforcement des capacités de ces structures.

La délégation de la mise en œuvre des activités opérationnelles se fera sous forme de contrats sur la base de TDR validés par le Comité de gestion du programme conjoint.

Un cadre de contrôle et d'évaluation sera établi et suivi par les trois échelons : fonctionnel, opérationnel et stratégique.

6.3 Modalités de transfert d'espèces

L'exécution nationale, en tant que modalité préférentielle pour la mise en œuvre du programme conjoint, sera fondée sur l'existence de capacités au sein des structures nationales de mise en œuvre des activités. Les transferts de fonds aux institutions d'exécution sont effectués sur la base du plan de travail annuel (PTA) et du budget annuel convenus entre le partenaire de mise en œuvre et l'agence des NU concernée. Les fonds peuvent être directement transférés aux administrations et aux ONG.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Approche Harmonisée de remise d'espèces (HACT en anglais) par le Système des Nations Unies, les résultats de la micro-évaluation s'agissant des partenaires d'exécution concernés seront examinés par les agences Ex-Com impliquées dans la mise en œuvre du programme conjoint (FNUAP, PNUD). Celles-ci examineront la possibilité d'adopter une modalité commune de remise d'espèces et conviendront de la nature et fréquence des activités de contrôle.

L'UNESCO s'engage à prendre connaissance des recommandations de l'examen des capacités de gestion financière des partenaires nationaux et à adapter, le cas échéant les modalités de remise d'espèces, le volume et la fréquence de ces remises.

Les modalités de remise d'espèces pourront être ajustées en cours d'exécution du programme, conformément aux clauses des nouveaux CPAP qui seront développés par les agences.

Après l'achèvement d'une activité, les reliquats des fonds seront reprogrammés sur la base d'un accord mutuel entre le partenaire de mise en œuvre et l'agence des NU concernée ou restitués.

Les activités menées par les agences des Nations Unies participantes seront soumises aux audits internes et externes en conformité avec leurs propres règles et procédures financière

7. Arrangements de gestion des fonds

La modalité de gestion financière applicable est celle de la gestion canalisée des fonds, conformément aux directives de gestion opérationnelles du Fonds OMD. Le PNUD agira en qualité d'agent administratif du programme conjoint (AA), la responsabilité de cette fonction relevant du Multi Donor Trust Fund (MDTF) Office du PNUD. Toutefois, certaines tâches liées au rôle d'agent administratif pourront être réalisés par le Représentant résident du PNUD au niveau pays sur délégation explicite du Coordonnateur exécutif du MDTF Office.

En tant qu'agent administratif, le MDFT Office sera responsable de :

- Procéder au déboursement des ressources approuvées aux agences des Nations unies participantes;
- Consolider le rapport narratif du programme avec les rapports financiers des agences participantes, y compris l'analyse des données financières et narratives, et le transmettre au Comité directeur national;
- Fournir le rapport consolidé des progrès du programme conjoint, et autres rapports appropriés, au donateur, c'est à dire au Comité directeur du F-OMD via son Secrétariat ;
- Rationaliser les systèmes de reporting et harmoniser les formats de reporting sur la base des meilleures pratiques en matière de programmation conjointe ;
- Faciliter le travail des agences participantes pour assurer une adhésion à des structures de reporting basées sur les résultats ;
- Assurer que les exigences de gestion du fonds fiduciaire sont respectées

Le **rapport annuel consolidé de progrès**, dont est responsable l'agent administratif, sera composé des trois parties suivantes :

- La **lettre de gestion** qui consiste en une analyse du rapport financier certifié et du rapport narratif. La lettre de gestion identifiera les questions administratives et de gestion majeures qui devront être examinées par le Comité directeur national le cas échéant ;
- Le **rapport narratif** : Ce rapport sera élaboré conjointement par les agences participantes au niveau pays et sera revu par le Comité de gestion du programme avant sa soumission au MDTF Office le 28 février de chaque année ;
- Un **rapport financier** : Le siège de chaque agence participante soumettra au MDTF Office un rapport financier des dépenses effectuées par chaque programme durant la période de reporting. La deadline pour ce rapport est fixée au 31 mars de chaque année.

Le rapport complet sera soumis par le MDTF Office au Coordonnateur résident qui le distribuera aux membres du Comité directeur national. Les décisions et commentaires du CDL seront enregistrées et partagées avec toutes les parties prenantes afin d'assurer la pleine coordination et cohérence des efforts du F-OMD.

En plus des exigences de reporting annuel, les agences participantes sont encouragées à fournir des informations trimestrielles sur la mise en œuvre du programme, en vue d'assurer un flux d'information régulier à l'attention du donateur et des autres parties prenantes. Un système d'actualisation en ligne sera développé à cet effet par le MDTF Office. Celui-ci permettra aux agences participantes de renseigner de manière informelle les parties prenantes sur les résultats du trimestre passé en utilisant un format standard en ligne.

Sur réception de l'approbation définitive du programme conjoint par le Comité directeur du Fonds, le Secrétariat du Fonds procèdera au versement des fonds destinées à la mise en œuvre du programme conjoint au MDTF Office. Celui-ci transfèrera le montant correspondant à la première année du programme à chaque agence participante, dès réception du document du programme conjoint signé.

Chaque agence participante assurera une responsabilité programmatique et financière complète pour les fonds qui lui seront remis par l'agent administratif et peut décider avec ses partenaires du processus d'exécution conformément à ses propres règles. Le transfert des fonds sera effectué au siège de chaque agence participante. Le plan de travail commun indiquera clairement les activités que chacune des organisations du système des Nations Unies participantes devra soutenir. Les coûts indirects qui seront mis à la charge de chaque organisation figureront dans leurs budgets respectifs. La responsabilité programmatique et financière incombera aux organisations du système des Nations Unies participantes et aux partenaires nationaux qui géreront leurs composantes respectives du programme conjoint.

Chaque agence participante doit établir un compte spécial pour les fonds qui lui seront remis par l'AA.

Les versements suivants seront transférés conformément aux plans de travail annuels approuvés par le CDN. Le déblocage des fonds est soumis à un seuil d'engagement d'au moins 70 % des fonds précédemment versés aux organisations participantes des Nations Unies combinées (les engagements sont considérés comme des contrats signés ayant force exécutoire et incluant des engagements pluriannuels qui peuvent être versés ultérieurement).

Si le seuil de 70 % n'est pas atteint pour l'intégralité du programme, aucune agence ne percevra de fonds, quelles que soient les dépenses réalisées par chacune des organisations.

8. Faisabilité, gestion des risques et durabilité des résultats

La durée du projet est brève, et l'attente qu'il suscite est très élevée.

8.1 Risque majeur et condition pour le conjurer

Le risque de décevoir est à conjurer par dessus tout, car s'il en allait ainsi, les chances d'une dynamique de développement tirée par la culture seraient ruinées durablement, au grand dommage d'un pays qui a peu d'alternatives aux espérances qu'il place en elles dans les régions concernées. En outre, la variable culturelle est perçue comme un facteur propice à ce que le pays se tourne vers ses autres ressources, et il s'attache donc un grand intérêt à ce qu'elle soit correctement épanouie.

Pour cela, il faut impérativement disposer d'entrée de jeu d'une cellule de conduite de projet bien intégrée à la société mauritanienne, capable de susciter rapidement l'implication de tout un réseau d'acteurs ayant de l'influence sur les variables dont il entend jouer.

8.2 Conditions du succès

L'effort de communication et de participation sera dirimant pour conjurer le risque de scepticisme et de désenchantement, qui ruinerait l'objectif d'appropriation par les intéressés. Le souci de s'assurer de la cohérence et de l'adhésion entre acteurs de terrain sera capital, sous peine d'enlèvement sournois.

Le programme conjoint sera très vulnérable aux lenteurs administratives tant nationales qu'internationales. Inversement, il est aussi exposé à ne pas pouvoir tirer complètement parti de ses ressources, si ses conditions d'exercice étaient insuffisantes.

8.3 Eléments d'optimisme raisonnable

Cependant, l'engagement résolu des autorités, qui garantit un excellent degré de pénétration du projet conjoint vers les niveaux décentralisés, et par là une réelle possibilité de démultiplication des capacités d'action, donne de bonnes assurances envers ce risque systémique.

Les indicateurs affinés de suivi et de résultat, qui seront construits avec les populations et partenaires intéressés, pour les associer à la bonne fin du projet, permettront en permanence une conduite réactive des phases du travail, afin de maîtriser les risques et de permettre les ajustements éventuellement nécessaires.

Enfin, les mesures proposées pour minimiser les risques d'atteinte des résultats attendus supposent aussi :

- la capitalisation de l'effort investi par d'autres interventions.
- la mise en place d'une structure de coordination et de suivi performante ;
- l'obligation de travailler avec des objectifs et des résultats clairs, simples, et circonscrits de manière à éviter des interventions complexes.

9. Responsabilité, suivi, évaluation et établissement des rapports

Le suivi évaluation vise à collecter, traiter, et analyser les informations et les données en vue de mesurer l'impact, les effets et la performance des activités. De plus, ce suivi évaluation permettra d'améliorer la circulation de l'information et facilitera l'actualisation des calculs de coûts des toutes les activités réalisées. Un montant correspondant à environ 1,5% du budget du programme sera alloué au suivi évaluation.

Pour assurer une meilleure coordination des activités mises en œuvre par les différentes agences, des missions conjointes seront organisées par le Comité de gestion du programme sur une base annuelle.

Le cadre de suivi et d'évaluation prévoit la production de rapports de suivi trimestriels, l'organisation de revues annuelles et à mi-parcours et la conduite d'une évaluation finale indépendante pour mesurer l'impact du projet et documenter son expérience. Le manque de données de référence pour la plupart des indicateurs dicte la nécessité de conduire très rapidement des opérations de collecte et de compilation des informations. Etant donné le manque de données statistiques sur le secteur, il est important de mener au démarrage du projet des opérations de collecte pour établir une situation de référence.

Un calendrier de collecte de données et de recherches sur trois (3) années sera établi et permettra de fournir régulièrement les indicateurs nécessaires au suivi de la performance et à l'évaluation de l'impact. Le comité de gestion du programme du projet sera responsable de la mise en œuvre de ce plan, il bénéficiera pour ce faire de l'appui de l'unité de coordination du programme.

Cadre de suivi du Programme de Suivi /Programme Monitoring Framework (PMF)

Résultats attendus Produits	Indicateurs	Sources et moyens de vérification	Méthodes de collecte	Responsabilités	Risques et hypothèses
<p>Effet du Programme conjoint :</p> <p>L'impact global du programme sera évalué sur la base de sa contribution à l'atteinte de deux objectifs OMDs à savoir sa contribution à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation des femmes à travers l'augmentation du nombre de femmes travaillant dans les secteurs de la culture de l'artisanat et du tourisme.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (Incidence de la pauvreté) Valeur initiale : 46% Valeur cible (35%) en 2010 (CSLP) ▪ Pourcentage de salariés du secteur non agricole qui sont des femmes Valeur initiale : A déterminer Valeur cible : A déterminer <p>Effet 1 du Programme Conjoint :</p> <p>L'état du potentiel de développement des produits et services culturels est identifié et les modalités d'intervention et de coordination sont définies</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'impact des valeurs culturelles sur le développement est connu, les mécanismes de coordination sont opérationnels et des actions pilotes sont entreprises - % de la contribution du secteur au Produit Intérieur Brut (PIB) <p>Baseline 2007:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'impact des valeurs culturelles sur le développement est peu connu, les mécanismes de coordination inexistant et aucune action pilote n'est entreprise - % de la contribution du secteur au Produit Intérieur Brut (PIB) (Valeur initiale à déterminer) <p>Cible 2010:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de l'impact des valeurs culturelles sur le développement est réalisée, les mécanismes de coordination opérationnels et des actions pilotes réalisées - % de la contribution du secteur au Produit Intérieur Brut (PIB) ayant augmenté de X% <p>Sources d'information : Diagnostic, rapport d'activités, évaluations des interventions</p>					
<p>Produit 1</p> <p>Les traditions et les valeurs culturelles qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes et la réalisation des OMD sont identifiées et valorisées.</p>	<p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici 2009, les études sur l'impact des valeurs culturelles sur le développement dans les zones d'intervention sont disponibles. 2. Un plan d'action pour 3 projets pilotes est élaboré et validé 3. Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées d'ici 	<p>Sources d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. 	<p>Méthodes de collecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. 	<ul style="list-style-type: none"> - A déterminer après validation du Cadre des résultats du programme 	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La richesse du potentiel culturel - La volonté politique - Le cadre institutionnel adéquat - l'existence d'une documentation de base <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La multiplicité des

	<p>2010 à l'intention des femmes et des jeunes.</p> <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Manque d'études sur l'impact des valeurs culturelles sur le développement ○ Faible prise de conscience des populations par rapport au potentiel économique du patrimoine <p>Cible 2010 : D'ici 2009, 3 études sur l'impact des valeurs culturelles sur le développement dans les zones d'intervention sont disponibles et diffusées</p>	<p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		<p>intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> - le manque de ressources humaines qualifiées - faible capacité du système statistique
<p>Produit 2 Le potentiel de développement des divers produits et services culturels et touristiques existants dans les zones d'intervention du programme sont analysés et les données statistiques désagrégées sont rendues disponibles.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <p>1.1. D'ici fin 2008, un document de référence définissant les composantes du patrimoine ayant un potentiel de développement économique et social est publié et diffusé.</p> <p>1.2. D'ici fin 2008, les données sensibles au genre relatives à l'état de la gestion, conservation, valorisation et promotion du patrimoine sont disponibles.</p> <p>1.3. D'ici fin 2008, les données sensibles au genre de l'enquête sur la perception du patrimoine par la population mauritanienne sont disponibles</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>2008</u> ; - <u>2009</u> ; - <u>2010</u>. 		

<p>Produit 3 Des projets porteurs, articulant industries créatives et tourisme culturel et naturel pour la lutte contre la pauvreté sont réalisés prioritairement au profit des femmes et des jeunes dans les zones d'intervention du programme</p>	<p>Indicateurs : - D'ici 2010, 4 projets pilotes ciblant en particulier les femmes et les jeunes sont réalisés dans les zones d'intervention Baseline 2007 : - Inexistence de projets pilotes Cible 2010: - 4 projets pilotes réalisés et évalués</p>	<p><u>Sources d'information</u> - Documents de projets pilotes - Rapports d'activités ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <u>Moyens de vérification</u> - Rapports des revues - Rapports d'évaluation</p>	<p><u>Méthodes de collecte</u> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <u>Périodicité</u> - 2008 ; - 2009 ; - 2010.</p>		
<p>Produit 4 Des mécanismes d'appui à la création et à la promotion des entreprises culturelles sont opérationnels sous l'égide des ministères de la culture de l'artisanat et du tourisme</p>	<p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici fin 2008, une analyse institutionnelle sensible au genre définissant les rôles des intervenants est réalisée et publiée 2. D'ici 2009, les intervenants du patrimoine gèrent conjointement la promotion et préservation du patrimoine 3. D'ici 2009, une structure opérationnalise la stratégie nationale 	<p><u>Sources d'information</u> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <u>Moyens de vérification</u> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme.</p>	<p><u>Méthodes de collecte</u> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Audits ; - Evaluations. <u>Périodicité</u> - 2008 ; - 2009 ; 2010.</p>		
<p>Effet 2 du Programme Conjoint : Les capacités nationales à créer et à promouvoir des entreprises culturelles sont renforcées. Indicateurs : - <u>Nombre d'emplois de personnel qualifié, particulièrement pour les femmes et les jeunes, générés par les entreprises culturelles</u> - <u>Volume financier généré par le secteur</u> Baseline 2007: - <u>Nombre limité d'emplois qualifiés générés par le secteur, particulièrement pour les femmes et les jeunes,</u> - <u>Contribution limitée au PIB</u> Cible 2010 :</p>					

- Accroissement des emplois qualifiés, particulièrement pour les femmes et les jeunes, de 50% par rapport au niveau actuel
- Augmentation du % de contribution du secteur au PIB

Sources de vérification : Statistiques de l'emploi, Agrégats de la comptabilité nationale, enquêtes auprès des entreprises

<p>Produit 5 L'offre de formation répondant aux besoins des entreprises culturelles et touristiques est appuyée</p>	<p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. D'ici 2009, un diagnostic sensible au genre des besoins en formation est disponible 2. D'ici 2009, une stratégie de formation a été validée 3. D'ici 2009, une convention-cadre sensible au genre a été souscrite par les différents intéressés 4. D'ici 2009, les capacités de formation sont opérationnelles 5. D'ici 2010, au moins 70 % des professionnels nationaux ont reçu une formation dans les thèmes identifiés <p><u>Baseline 2007 :</u> Les compétences actuelles des professionnels nationaux en matière de gestion et préservation du patrimoine requièrent une mise à niveau</p> <p><u>Cible 2010 :</u> Le niveau de compétences des professionnels nationaux leur permet de contribuer de façon efficiente à la gestion et à la préservation du patrimoine</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation; - Rapports d'évaluation des formations - Modules de formation <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de formation et son rapport de mise en œuvre. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'évaluations ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'assistance technique <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le manque d'entreprises nationales qualifiées
--	--	---	--	--

<p>Produit 6 Les professionnels et acteurs nationaux sont formés et encadrés dans les domaines du patrimoine culturel</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de spécialistes en promotion de biens culturels formés - nombre de chartes validées - fréquence d'expositions organisées <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de spécialistes qualifiés en promotion de biens culturels - Inexistence de chartes qualité et rareté d'exposition <p>Cible 2010 : 10 spécialistes qualifiés en promotion de biens culturels formés</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation du rendement - Enquêtes sur Internet ; - <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Abonnement Internet - Maquettes du site - Enquêtes d'évaluation du rendement 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire d'évaluation sur Internet ; - Fiche d'évaluation du rendement des entreprises. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		
<p>Produit 7 l'utilisation des TIC par les entreprises culturelles et touristiques pour diversifier et améliorer leurs produits est appuyée</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises culturelles recourant aux TIC - Nombre croissant de visiteurs du portail de promotion des biens et services culturels - <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu d'entreprises du secteur recourant aux TIC - Inexistence d'un portail spécifique pour la promotion des biens et services culturels <p>Cible 2010:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation sensible de l'usage des TIC par les entreprises culturelles : nombre de visiteurs des sites 	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation; - Rapports d'évaluation des formations - Rapports d'expositions - - Rapports sur la production <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de formation et son rapport de mise en œuvre. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'évaluations ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		

	<ul style="list-style-type: none"> - la promotion des biens et services culturels est améliorée grâce au Portail WEB 				
<p>Produit 7 Des activités génératrices de revenus dans le secteur du tourisme culturel particulièrement au profit des femmes et des jeunes, sont développées</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le volume du fonds de crédit mis en place - Nombre de bénéficiaires de micro crédits - Nombre d'AGRs culturelles créées <p>Baseline 2007 : aucun système de financement des d'activités culturelles n'est disponible</p> <p>Cible 2010 : 3 AGR par site sont créés et fonctionnelles</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation; - Rapports d'évaluation des formations - Rapports d'expositions - - Rapports sur la production <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de formation et son rapport de mise en œuvre. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'évaluations ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		
<p>Produit 8 La création la promotion et la commercialisation de produits culturels et touristiques de qualité sont appuyées ;</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de spécialistes en promotion de biens culturels formés - nombre de chartes validées - fréquence d'expositions organisées <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de spécialistes qualifiés en promotion de biens culturels - Inexistence de chartes qualité et rareté d'exposition <p>Cible 2010 : 10 spécialistes qualifiés</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de formation; - Rapports d'évaluation des formations - Rapports d'expositions - - Rapports sur la production <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de formation et son rapport de 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'évaluations ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		

	en promotion de biens culturels formés	mise en œuvre.			
<p>Effet 3 du Programme Conjoint : Les capacités et les moyens de gestion, de conservation et de valorisation du patrimoine culturel sont renforcés.</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites valorisés et sauvegardés et de trésors humains vivants proclamés - Un environnement institutionnel et social favorable au développement du patrimoine culturel est créé <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peu de sites culturels conservés/ valorisés - Faible capacités de gestion et de promotion du patrimoine culturel et naturel <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des sites pilotes dans les zones d'intervention sont conservés et valorisés - Une politique intégrée de développement culturelle est mise en œuvre <p>Sources : Document de politique nationale, Rapports sur les travaux de conservation, Rapports de manifestations, Enquêtes d'opinion</p>					
<p>Produit 9 Une politique nationale intégrée liant culture et développement et sensible au genre élaborée.</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une politique de développement de la culture est élaborée et validée - Une table ronde pour la mobilisation des ressources est organisée <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des éléments de stratégies à approfondir sont disponibles <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'ici 2009, une politique intégrée de développement de la culture est disponible 	<p>Sources d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de séminaires de concertation - Documents de stratégies sectoriels - Plan de travail annuel; - Système de suivi continu /Monitoring. <p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Document de politique culturelle disponible. 	<p>Méthodes de collecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire ; - Evaluations. <p>Périodicité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'assistance technique <p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'entreprises nationales qualifiées

<p>Produit 10 Cartographie (base de données) et inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel mis en place;</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un inventaire des sites et un répertoire des composantes du patrimoine culturel sont disponibles - Un Système d'information géo référenciés est mis en place <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'inventaires ou de répertoires <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les sites et les lieux de mémoires sont répertoriés 	<p>Sources d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques du tourisme, de l'artisanat et de la culture - Données recueillies auprès des opérateurs. <p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des biens et services culturels - Rapport enquêtes auprès des opérateurs - Base de données des opérateurs 	<p>Méthodes de collecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de collecte des données - Questionnaire auprès des opérateurs - Positionnement des sites par GPS - Base de données profils/ spécialités <p>Périodicité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		
<p>Produit 11 La mise en valeur des trésors humains vivants et la distinction de l'excellence culturelle sont appuyées.</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de trésors humains vivants proclamés - Nombre d'apprentis formés <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 trésors humains vivants déjà proclamés <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 trésors humains vivants proclamés 	<p>Sources d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p>Méthodes de collecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Evaluations. <p>Périodicité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		
<p>Produit 12 Des manifestations interculturelles servant de produits touristiques ayant un fort potentiel de développement dans les zones d'intervention du programme, sont promus et soutenus</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de manifestations culturelles organisées - Nombre de produits dérivés commercialisés <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Très peu de manifestations culturelles organisées - Rareté de produits dérivés de qualité <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 manifestations culturelles d'envergure organisées annuellement 	<p>Sources d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p>Méthodes de collecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiches d'évaluation ; - Evaluations. <p>Périodicité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		

<p>Produit 13 La création et le fonctionnement de centres d'interprétation (accueil, orientation, documentation des visiteurs) dans des sites du patrimoine culturel sont appuyés.</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un centre d'interprétation est opérationnel - 2 mini-guides touristiques élaborés <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun centre d'interprétation n'existe dans le pays - Absence de mini-guide touristique <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un centre d'interprétation est opérationnel - 2 mini-guides touristiques élaborés 	<p>Sources d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'avancement des travaux - Rapport d'activités ; - Enquêtes d'opinions - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p>Méthodes de collecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Questionnaire auprès des visiteurs. <p>Périodicité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		
<p>Produit 14 la valorisation de fonds d'archives, de lieux de mémoires et de sites archéologiques est appuyée</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un musée de site est créé à Koumbi Saleh - Nombre de mahadras appuyés <p>Baseline 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun musée de site n'est disponible <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un musée de site est créé à Koumbi Saleh - 8 mahadras appuyées 	<p>Sources d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p>Moyens de vérification</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p>Méthodes de collecte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Evaluations. <p>Périodicité</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 		

Effet 4 : du Programme Conjoint :

Autour du patrimoine culturel, des activités génératrices de revenus sont développées, expérimentées et diffusées.

Indicateur :

- % d'AGR fonctionnelles et viables
- Nombre de pôles d'excellence créés et fonctionnels

Baseline 2007:

- Aucune AGR n'existe dans le secteur
- Aucun pôle d'excellence n'existe

Cible 2010 :

- Au moins 50% des AGR créées sont viables
- 4 pôles d'excellence sont créés

Sources d'information : Rapports d'évaluation des AGR, Etudes coût-efficacité, Rapports d'évaluation des pôles d'excellence

<p>Produit 15 Des activités génératrices de revenus dans le secteur du tourisme culturel particulièrement au profit des femmes et des jeunes, sont développées</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le volume du fonds de crédit mis en place - Nombre de bénéficiaires de micro crédits - Nombre d'AGRs culturelles créées <p>Baseline 2007 : aucun système de financement des d'activités culturelles n'est disponible Cible 2010 : 3 AGR par site sont créés et fonctionnelles</p>	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Enquêtes, études et sondages ; - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Matrice des données de mesure du rendement ; - Fiche de gestion des stocks ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le potentiel touristique favorable - la richesse des produits de l'artisanat - l'existence d'un savoir faire - <p>-Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pérennisation des AGR - le manque de performance du circuit de commercialisation
<p>Produit 16 : la production et la commercialisation de produits dérivés du patrimoine culturel et naturel dans les zones d'intervention du programme sont diversifiées et renforcées.</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités de production identifiées et soutenues en termes de production et commercialisation <p>Baseline 2007:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de production et de commercialisation peu organisé <p>Cible 2010 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 unités soutenues par site 	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Statistiques d'emploi ; - Rapports d'enquêtes - Revue annuelle ; - Système de suivi continu /Monitoring. <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de suivi de la mise en œuvre du programme. 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionnaires ; - Fiches de gestion des ressources humaines - Enquêtes. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	

<p>Produit 17 des pôles d'excellence dans les domaines du patrimoine, de l'artisanat dans les zones d'intervention du programme sont créés et renforcés</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un système de sélection des meilleurs praticiens est mis en place par les pairs - Nombre de pôles d'excellence créés et soutenus <p><u>Baseline 2007:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de sélection inexistant - Pôles d'excellence inexistant <p><u>Cible 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 pôles d'excellence créés 	<p><u>Sources d'information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités ; - Rapports d'évaluation - Revue annuelle ; <p>Système de suivi continu /Monitoring</p> <p><u>Moyens de vérification</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités - Système de suivi de la mise en œuvre du programme 	<p><u>Méthodes de collecte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'évaluations ; - Matrice de suivi des risques ; - Audits ; - Evaluations. <p><u>Périodicité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 ; - 2009 ; - 2010. 	<p><u>Hypothèses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'existence d'un très grand nombre d'artisans traditionnels ayant des savoir-faire ancestraux à transmettre <p><u>-Risques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ces métiers traditionnellement réservés à des castes sont culturellement dépréciés et n'attirent pas les jeunes - les capacités pédagogiques des praticiens âgés ne sont pas suffisantes - les mécanismes de pérennisation de l'activité ne sont pas mis en place.
--	--	--	--	--

Plan de Suivi et Evaluation

Le suivi et l'évaluation du programme conjoint se feront sur la base du tableau ci-dessous :

Période	Activités de suivi & évaluation	Responsable
2008		
	Plan de mise en œuvre du programme	CGP/Appui unité de coordination
	Plan de Travail Annuel Commun 2008	CGP/Appui unité de coordination
	Suivi continu/Monitoring des activités	CGP/Appui unité de coordination
	Rapports d'activités semestriels et annuels	CGP/Appui unité de coordination
	Revue annuelle du programme	CGP/Appui unité de coordination
2009		
	Plan de Travail Annuel Commun 2009	CGP/Appui unité de coordination
	Suivi continu/Monitoring des activités	CGP/Appui unité de coordination
	Rapports d'activités semestriels et annuels	CGP/Appui unité de coordination
	Revue annuelle du programme	CGP/Appui unité de coordination
	Evaluation à mi-parcours indépendante	CGP/Appui unité de coordination
2010		
	Plan de Travail Annuel Commun 2010	CGP/Appui unité de coordination
	Suivi continu/Monitoring des activités	CGP/Appui unité de coordination
	Rapports d'activités semestriels et annuels	CGP/Appui unité de coordination
	Revue annuelle du programme	CGP/Appui unité de coordination
	Evaluation finale indépendante	CGP/Appui unité de coordination

Un schéma détaillé des réunions de revue du Programme Conjoint sera développé, en consultation avec les partenaires de mise en œuvre et les représentants des parties prenantes et incorporé dans le rapport de démarrage du projet. Un tel schéma inclura: (i) des chronogrammes indicatifs pour les Réunions du Comité Directeur Local et du Comité de Gestion du Programme (ou tout autre mécanisme consultatif et/ou de coordination) et (ii) activités de suivi et d'évaluation liées au Programme.

10. ANALYSE EX-ANTE DES THEMATIQUES HORIZONTALES

Les principales réponses du programme aux principaux enjeux intersectoriels sont :

Concernant les droits de l'homme

Dans le cadre du récent changement politique intervenu en Mauritanie, des réformes ont été engagées qui visent à approfondir et à accélérer le processus démocratique, à affirmer la primauté du droit et la défense des droits de l'homme en général, et particulièrement les droits de la femme, de l'enfant et des catégories sociales fragiles (handicapés, personnes âgées, personnes pauvres ou exclues). On peut citer parmi ces réformes celles relatives à la création de partis politiques, à la liberté de la presse, à la mise en place de structures et d'organes de veille chargé des droits de l'homme et des libertés publiques, de la liberté des média en particulier. Une attention est désormais en place pour le respect des dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la Mauritanie.

Concernant les principales questions environnementales

La conduite du présent programme bénéficiera de l'expérience du SNU en matière de mise en œuvre d'initiatives communes : (i) la formulation du PANE, et le plan d'action national de lutte contre la désertification/PAN/LCD, qui ont été adoptés par le gouvernement fin 2006, (ii) Le programme conjoint de reboisement ceinture verte de Nouakchott; (iii) la réponse coordonnée et adaptée à différentes crises d'ordre humanitaire (crise alimentaire, fléau acridien, malnutrition, grippe aviaire etc. ; iiiii) et le PNAR (programme national d'assainissement rural, 2006-2015).

Le Mauritanie a adopté en 2006 le PANE, et le plan d'action national de lutte contre la désertification/PAN/LCD pour lesquels elle a bénéficié de l'appui du Système des Nations Unies de même que dans divers autres programmes touchant divers aspects des dures conditions environnementales que connaît ce pays essentiellement en rapport avec la désertification, des crises hydriques alimentaires et sanitaires qui en découlent.

Compte tenu du mauvais état des principaux écosystèmes mauritaniens et du risque de dégradation de l'environnement, il est nécessaire de mener une action à grande échelle afin de promouvoir l'émergence d'une conscience collective qui soit plus respectueuse de l'environnement, y compris dans les domaines de la préservation des ressources naturelles et de la promotion de technologies propres.

Le programme contribuera à l'amélioration des conditions de vie des collectivités locales et principalement des femmes et des jeunes à travers des activités génératrices de revenus utilisant des matières premières sans impact négatif sur l'environnement.

Il s'articulera avec le programme conjoint environnement financé dans le cadre du MDG-F dont l'une des régions cibles est aussi l'Assaba.

Concernant l'égalité de genre

Le projet s'inscrit dans un contexte propice pour une défense effective des droits des femmes. Le Code de la Famille, les évolutions enregistrées dans le Code du Travail, au Code Pénal, la CEDAW, la désignation de plus en plus fréquente de femmes à des postes clés de l'administration, en plus des avancées réalisées dans les domaines économiques et politiques sont autant d'événements qui traduisent la volonté politiques de la Mauritanie de lancer le défi pour l'atteinte de l'équité et l'égalité entre les sexes.

Par ailleurs, la volonté affichée à plusieurs niveaux par les autorités nationales visant à assurer l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement offre ainsi une ouverture sur des objectifs pragmatiques s'articulant à différents niveaux : les droits civils ; la représentation et la participation à la prise de décision ; les droits sociaux et économiques ; les comportements sociaux et individuels ; l'ancrage dans les institutions et les politiques.

Bien que fort appréciables et prometteuses ces avancées ne suffisent pas à améliorer significativement la position des femmes dans la société et leur pleine participation au processus de développement.

Le programme conjoint contribuera par une stratégie d'information et de sensibilisation à une meilleure reconnaissance de la contribution décisive des femmes à l'atteinte des objectifs du millénaire, principalement l'objectif 1 et l'objectif 3.

Concernant les capacités des principales institutions et partenaires

Le renforcement des capacités et expertises institutionnelles des partenaires en matière de gestion et préservation du patrimoine est un des produits clés du programme qui comporte également une composante importante de formation dans le domaine des savoir-faire traditionnels et capacités entrepreneuriales des producteurs artisanaux qui supposera un renforcement durable de leurs compétences et possibilités d'accès aux marchés.

11. Contexte légal et base des partenariats

Les accords d'assistance et de coopération à la base juridique des partenariats entre la République Islamique de Mauritanie et chacune des organisations de l'ONU participantes s'appliqueront dans le cas du présent programme conjoint. Les activités de chaque agence seront régies respectivement par les principaux accords applicables de l'agence. Il s'agit des accords de siège et de coopération liant la Mauritanie au Système des Nations Unies.

Les accords applicables pour chaque agence sont les suivants :

PNUD : Accord Type d'Assistance de Base conclu entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 19 juillet 1979.

UNFPA : Plan d'Action du Programme Pays entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Fonds des Nations Unies pour la Population, UNFPA, 2006-2008, signé en février 2006. A remplacer par Plan d'Action du Programme Pays 2009-2010.

UNESCO : En tant qu'agence non-résidente, les activités de l'UNESCO sont couvertes par l'Accord Type d'Assistance de Base du PNUD mentionné ci-dessus.

Annexe 1 : Fiches de présentation des deux régions cibles

FICHE DE PRESENTATION DE LA REGION DE L'ASSABA

Population	Environ 300 000 habitants
Superficie	36000 km ²
Organisation administrative	Wali (gouverneur): au chef lieu de la Région; Hakems (préfets) dans les 5 départements ; Maires dans 26 communes ; Autres élus : députés, sénateurs, élus municipaux,...
Communes départementales	Kiffa (Chef lieu), Barkeol, Kankossa, Guerou, Boumdeid
Communes rurales	26 Communes
Principales ressources	L'agriculture (phoeniciculture, cultures sous pluie et cultures de bas-fonds : barrages et décrue), et l'élevage extensif occupent 70 % de la main d'œuvre, le secteur tertiaire 18 % et secteur secondaire 4 %). Un important potentiel touristique et culturel non exploités : sites et curiosités naturelles nombreux et variés, toute la palette des nuances culturelles du pays (toutes les ethnies, castes, tous types d'activités économiques et culturelles du pays y sont présents.)
Taux de pauvreté	44.1 %
Taux d'analphabétisme	58,5 %
Taux de scolarisation	80%
Structures décentralisées	Ministères de l'économie et des finances, Education, Jeunesse, condition féminine, alphabétisation, santé, culture, développement rural
Infrastructures	Route goudronnée reliant Nouakchott la capitale et Néma traverse la Wilaya (région sur plus de 300 Km); le deuxième plus important hôpital du pays quelques infrastructures touristiques, hôtels auberges...
Mouvement associatif	150 ONGs, 20 unions de coopératives et 2010 coopératives féminines
Contrainte de développement	L'analphabétisme, pauvreté, chaumage, pesanteurs socioculturelles.

FICHE DE PRESENTATION DE LA REGION DE L'ADRAR

Population	Environ 100 000 habitants
Superficie	235 000 Km ²
Organisation administrative	Wali : au chef lieu ; Hakem dans les départements ; Maires dans toutes les communes ; Autres élus : députés, sénateurs, élus municipaux,...
Communes départementales	Atar (Chef lieu), Ouadane, Chinguitti, Aoujeft, et deux arrondissements : Choum et Nteirguent.
Communes rurales	Tawaz, Choum, Ain Ehl Taya, Ain Savra, Maden, Elmedah, Nteirguent
Principales ressources	Tourisme culturel (deux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO) et naturel particulièrement désertique, Oasis, maraichage, commerce,
Taux de pauvreté	23,8%
Taux d'analphabétisme	57%
Taux de scolarisation	98%
Structures décentralisées	Office mauritanien du tourisme ; fédération du tourisme, chambre artisanat, délégation de la culture
Infrastructures	Route goudronnée reliant Atar à Nouakchott la capitale ; deuxième aéroport international du pays ; quelques infrastructures touristiques, hôtels auberges...
Mouvement associatif	Union des coopératives de l'Adrar fondée en 1955, elle compte aujourd'hui plus de 260 coopératives et de nombreuses Associations et ONG oeuvrant dans le domaine du développement, de la culture, du social et de l'environnement
Contrainte de développement	Aridité, désertification, grand superficie : 22,8% du territoire national et enclavement de certaines zones